



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**364<sup>e</sup>** séance

Mardi 4 avril 2017, à 10 heures

New York

Président : M<sup>me</sup> Martinic ..... (Argentine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Débat général (suite)

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Ce matin, la Commission continuera d'écouter les orateurs inscrits pour le débat général. J'exhorte les délégations qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste à le faire dès que possible.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste de roulement des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste qu'elles doivent garder à l'esprit ce que cela implique : elles doivent se préparer à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient au début.

Je rappelle également aux délégations que nous suivrons la formule établie pour la longueur des déclarations, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations qui font une déclaration au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations faisant une déclaration à titre national.

**M<sup>me</sup> Bebbington** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence et vous assurer du plein appui de la délégation du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni est attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous sommes conscients de nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans ses trois piliers. Nous avons un solide bilan en matière de désarmement nucléaire. Nous avons réduit de plus de moitié nos propres forces nucléaires depuis le sommet atteint durant la guerre froide. Nous détenons environ 1 % de l'arsenal mondial d'armes nucléaires. Nous avons lancé le processus des cinq membres permanents pour rassembler les États dotés de l'arme nucléaire dans le but de renforcer la confiance et la transparence, aidant ainsi à créer les conditions propices au désarmement. Nous avons montré le chemin en matière de vérification du désarmement.

Nous sommes conscients de la frustration ressentie devant la lenteur des progrès sur le désarmement nucléaire. Toutefois, il n'y a pas de raccourci pour aller vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne pensons pas que des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires nous permettront de progresser effectivement en matière de désarmement nucléaire. Le Royaume-Uni croit fermement que le meilleur moyen de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires est de poursuivre un désarmement unilatéral négocié et progressif, en procédant par étapes et dans les cadres existants. Le désarmement mondial requiert une approche par étapes en vue d'instaurer la confiance. Cela permettra de prendre des mesures concrètes aux fins d'un monde plus sûr et plus stable, dans lequel

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-08918(F)



Document adapté

Merci de recycler



les pays dotés d'armes nucléaires pourraient se sentir capables d'y renoncer.

Le Royaume-Uni continuera d'insister pour que des mesures clefs soient prises en vue du désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons de la ratification du Traité l'année passée par le Myanmar et le Swaziland. Nous appuyons pleinement les efforts visant à développer et à maintenir en place le régime de vérification prévu au titre du Traité.

Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer à l'aboutissement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni a instauré dès 1995 un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous œuvrerons de façon constructive au sein du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, constitué en application de la résolution 71/259, présentée par le Canada, pour trouver les moyens de réaliser d'autres progrès.

Le Royaume-Uni a été heureux de se porter coauteur de la résolution 71/267, sur la vérification du désarmement nucléaire, présenté par la Norvège. Nous répondrons positivement à l'appel lancé par le Secrétaire général pour demander à tous de faire connaître leurs vues afin d'aider à faire avancer les discussions du Groupe d'experts gouvernementaux en 2018 et 2019. Nous espérons que tous saisiront cette occasion. Nous continuerons de travailler avec nos alliés sur la manière de relever les difficultés posées par la vérification.

Le Royaume-Uni est d'avis que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent énormément à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et la sécurité régionale et internationale. Nous restons résolus à signer le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est dès que possible, ainsi qu'à atteindre l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Royaume-Uni condamne fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord, qui constituent une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité et qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous demandons instamment

à la Corée du Nord de réengager le dialogue avec la communauté internationale, de prendre des mesures crédibles et concrètes afin de donner priorité au bien-être de son propre peuple au lieu de poursuivre l'exécution de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux. Le Royaume-Uni a pris directement contact avec la Corée du Nord pour lui signifier qu'il condamne ses actions et continue de discuter avec un éventail de partenaires sur les réponses multilatérales appropriées à apporter.

Le Royaume-Uni reste absolument attaché à la mise en oeuvre rigoureuse du Plan d'action global commun convenu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran.

Le Royaume-Uni apporte une contribution solide à la création des conditions propices à la réalisation de notre objectif commun – un monde exempt d'armes nucléaires – et continuera de le faire. Nous sommes également préoccupés par la menace posée à la sécurité mondiale par la prolifération et l'utilisation illicites d'armes classiques.

Le Royaume-Uni reste déterminé à jouer un rôle de chef de file dans l'action menée au plan international pour régler toutes les questions liées à la maîtrise des armes classiques, en appui aux nombreux instruments et arrangements conçus pour garantir une meilleure sécurité mondiale. Nous sommes heureux de faire fonction en 2017 de Président de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, et de membre du Comité de coopération sur le respect de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La transparence dans le domaine des armes classiques est une affaire importante. En témoigne notre détermination à faire rapport chaque année au Traité sur le commerce des armes, au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, à la Convention sur certaines armes classiques, à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et à la Convention sur les armes à sous-munitions. L'universalisation de tous ces instruments serait un important pas en avant s'agissant de renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques. Nous demandons à tous les États qui ne sont pas signataires de ces instruments, ou qui n'y participent pas, de faire de leur ratification ou de leur accession une priorité nationale.

Le Royaume-Uni donne priorité à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Traité sur le commerce des armes. Ce qu'il faut maintenant, c'est atteindre les objectifs et concrétiser les priorités du Traité – en particulier comprendre les défis rencontrés par l'universalisation et la mise en oeuvre effective, et les relever. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce travail important à la troisième Conférence des États parties, prévue cette même. Nous assurons l'Ambassadeur Korhonen, de la Finlande, qui dirige ce processus, de notre plein appui.

Nous continuerons d'apporter autant que possible une assistance à ceux qui envisagent d'adhérer au Traité et de le mettre en œuvre. Cette année, le Royaume-Uni a versé 311 000 livres sterling au Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes pour aider les États parties à le mettre en oeuvre. Le cadre global existant de la maîtrise des armes classiques et les mesures de confiance – par exemple, le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, le Traité « ciel ouvert » et le Document de Vienne 1990 issu des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité tenues conformément aux dispositions pertinentes du Document de clôture de la Réunion de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe – comprennent de nombreux éléments efficaces qu'il nous faut préserver et, le cas échéant, mettre à jour pour qu'ils soient adaptés à leurs fins dans le contexte de l'évolution de la situation internationale en matière de sécurité. En particulier, un effort renouvelé est nécessaire pour accroître la transparence et la confiance afin de réduire le risque d'une escalade fortuite des tensions ou d'accidents militaires. Nous continuerons d'appuyer nos partenaires dans leurs efforts visant à examiner ces initiatives.

Nous ne devons pas sous-estimer les menaces posées par les armes légères et de petit calibre – qui contribuent plus que tout autre facteur aux conflits, à la violence et à la criminalité – et, en particulier, les effets causés par le commerce illicite de ces armes. Le détournement des armes légères et de petit calibre transférées légalement continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité, de saper la sécurité humaine et d'exacerber le commerce illicite de la faune sauvage. Nous devons transformer ces effets négatifs en action positive aux fins de l'édification de sociétés pacifiques et stables. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès faits dans la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous

tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous assurons l'Ambassadrice Ramis, de la France, de notre plein appui à sa présidence. Le Royaume-Uni continue d'aider au renforcement des capacités dans le domaine prioritaire de la gestion des stocks, notamment de l'écoulement des excédents par la destruction, ainsi que de veiller à une meilleure réglementation des exportations. En 2016, nous avons versé plus de 1,6 million de livres sterling au bénéfice de la lutte contre les armes légères et de petit calibre en Afrique sub-saharienne.

Le Royaume-Uni est pleinement attaché à la réalisation des objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur les mines antipersonnel, notamment à leur universalisation. Nous restons déterminés à nettoyer les îles Falkland des mines antipersonnel, conformément à notre obligation au titre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La phase 5 de déminage des îles Falkland a commencé en octobre 2016 et fait fond sur les quatre phases précédentes, entre 2009 et 2016, qui ont permis de nettoyer plus de 35 champs de mines.

Tout en s'acquittant des obligations qui sont les siennes au titre de ces conventions, le Royaume-Uni dépense aussi plus de 10 millions de livres sterling par an dans le cadre de son Plan mondial de lutte antimines à l'enlèvement des restes explosifs de guerre, aux levés de terrain, à la sensibilisation aux dangers des mines et au renforcement des capacités. Il est actuellement déployé en Birmanie, en Somalie, au Soudan du Sud, au Zimbabwe, en République démocratique populaire lao, au Viet Nam, au Cambodge et à Sri Lanka. Le Programme a déjà donné de bons résultats, avec le déminage notamment de 21 millions de mètres carrés de terres qui peuvent désormais être utilisées à des fins productives par les communautés.

Nous entendons participer dans un esprit constructif aux Groupes de travail de la Commission. Le Royaume-Uni estime qu'il est dans l'intérêt de tous que la Commission du désarmement se montre capable de parvenir à un accord sur les questions prioritaires et de faire avancer les choses. Le fait que nous n'ayons pas réussi, l'an dernier, à nous entendre sur la création d'un troisième groupe de travail pour examiner la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est décevant. Nous espérons que, cette année, nous pourrions mettre la

dernière main au document sur les armes classiques au sein du Groupe de travail II, ce qui permettra de laisser la place dans le programme de travail à l'examen d'autres questions à la session de l'année prochaine. Nous appelons donc les États Membres à éviter de relier les deux Groupes de travail et à s'atteler constructivement à ces objectifs importants.

Je voudrais terminer en réaffirmant que le Royaume-Uni appuie les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Commission du désarmement.

**M. Mahfouz** (Égypte) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à la délégation russe en ces tristes circonstances marquées par l'attaque terroriste perpétrée à Saint-Petersbourg hier.

Je vous félicite, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la session de fond de cette année de la Commission du désarmement, et vous remercie de tous les efforts que vous avez déployés à ce jour. Vous pouvez compter sur notre plein appui. De même, j'adresse nos félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection et je félicite la Bulgarie et le Venezuela, qui président les deux Groupes de travail de la Commission.

Je souhaite associer ma délégation aux déclarations communes prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.362).

Cette année est particulièrement importante pour la Commission, car la présente session se tient dans le sillage de la dynamique sans précédent créée par la première session historique de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui a eu lieu la semaine dernière. De notre point de vue, cet objectif dépendra pour l'essentiel de la mise en œuvre de l'instrument par les États dotés d'armes nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que de l'universalisation dudit Traité.

S'efforcer de parvenir à un résultat substantiel cette année est important si nous voulons faire en sorte que la Commission du désarmement, qui a systématiquement échoué à adopter de quelconques recommandations depuis 1999, conserve sa pertinence en tant que

composante cruciale du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires et les principaux exportateurs d'armes à faire montre de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un document final de fond sur les deux grandes questions dont la Commission est saisie, afin de lui permettre de faire avancer la cause du désarmement.

Je voudrais commencer par le point de l'ordre du jour de la Commission intitulé « Recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires ». Le point de départ en la matière devrait être la mise en œuvre de la résolution 69/58, relative au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre 2013. Cette résolution reste une feuille de route en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, et une autre réunion de haut niveau est prévue à New York l'année prochaine. La Commission du désarmement doit être prête à contribuer aux délibérations et à débattre de la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en ce qui concerne les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction de manière vérifiable et sans exception.

L'universalisation du TNP est une étape indispensable pour parvenir à un désarmement nucléaire général et complet. La création à brève échéance de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier est une motivation supplémentaire pour les efforts visant à atteindre l'objectif plus large d'un monde exempt d'armes nucléaires et « l'option zéro ». La communauté internationale a reconnu l'urgence que revêt la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pourtant, en dépit de ces appels répétés et d'un appui mondial écrasant en faveur de la création de cette zone, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, partie intégrante et essentielle de l'ensemble de décisions ayant permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, n'est toujours pas mise en œuvre. Cette résolution demeure valide tant que ses objectifs n'auront pas été atteints et, par conséquent, elle doit être mise en œuvre sans plus tarder. La Commission du désarmement fournit à la communauté internationale une excellente occasion de réaffirmer sa volonté de remettre ce processus sur les rails. Elle nous offre un cadre approprié pour réfléchir à la façon de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous

trouvons et pour rétablir la crédibilité et la viabilité du TNP en tant que traité phare. Les cycles d'examen du TNP reprendront le mois prochain à Vienne.

Les travaux de la Commission du désarmement sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques gagnent en importance. En contribuant au débat sur les mesures de confiance, la Commission du désarmement permettra de s'attaquer à certaines sources de préoccupation liées aux armes classiques, notamment la question du trafic des armes légères et de petit calibre, qui n'est pas réglée. Nous devons faire fond sur les délibérations constructives qui se sont tenues au sein du Groupe de travail II en 2015 et 2016.

Nous n'avons cessé de demander que les éléments suivants soient pris en compte dans le cadre de toutes les mesures de confiance. Premièrement, la surproduction et l'accumulation toujours croissante des stocks d'armes classiques qui se trouvent entre les mains des principaux exportateurs et producteurs d'armes doivent faire l'objet d'une surveillance internationale. Deuxièmement, une responsabilité internationale mutuelle, seule garantie contre une exploitation abusive du déséquilibre actuel entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde, est nécessaire. Troisièmement, enfin, il faut lutter contre les menaces qui pèsent depuis longtemps sur la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, il n'existe pas de menace plus grave à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère perpétrés à l'aide d'arsenaux d'armes classiques pour menacer et dominer les peuples et les priver de leurs droits les plus fondamentaux.

En élaborant ces mesures de confiance, la Commission du désarmement permettrait de préciser le sens traditionnel de ce terme, contribuant ainsi sur le plan conceptuel au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'adoption par consensus du document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons également que la conférence d'examen, qui se tiendra

l'année prochaine sous la présidence française, sera de couronnée de succès sur ce plan.

Enfin, l'Égypte appuie pleinement le processus de la Commission du désarmement, qui fait partie intégrante du mécanisme de désarmement établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Nous sommes prêts à contribuer de manière constructive aux délibérations afin que les deux groupes de travail puissent parvenir simultanément à un résultat positif qui reflète un juste équilibre entre les intérêts de tous les États. Nous ne doutons pas que vous saurez, Madame la Présidente, diriger nos débats pour que ce cycle soit couronné de succès.

**M. Ngundze** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances les plus sincères à la Fédération de Russie suite à l'attentat tragique qui s'est produit hier.

D'emblée, je tiens à m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de la présente session de fond de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud tient également à exprimer sa sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, pour son travail inlassable en tant que Président de la session de fond de 2016. Nous adressons, par ailleurs, nos félicitations aux Présidents des groupes de travail pour leur élection. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler avec eux en vue d'assurer le succès de la session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Cameroun au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/CN.10/PV.362).

Je voudrais faire, à titre national, quelques observations d'ordre général sur les deux questions inscrites à notre ordre du jour, sur lesquelles ma délégation entend revenir en détail durant les débats thématiques.

L'Afrique du Sud reste attachée au multilatéralisme, qui est le meilleur outil pour faire face aux problèmes touchant à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud estime que la Commission du désarmement constitue une instance ouverte pour débattre des questions critiques relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des

armements. La Commission du désarmement a par le passé apporté des contributions précieuses à nos travaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous appelons toutes les délégations à faire montre de la souplesse qui s'impose pour permettre à cet organe de s'acquitter de ses responsabilités.

Le fait que la Commission du désarmement n'a pas effectué le moindre progrès depuis 1999 est de plus en plus préoccupant. Ma délégation espère que les débats et travaux des deux prochaines semaines seront placés sous le signe d'une bonne volonté et d'une bonne foi véritables et que nous serons en mesure de faire des avancées.

Sur la question du désarmement nucléaire, ma délégation se joint à la majorité des États Membres qui ont exprimé leur profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait pour l'humanité une explosion nucléaire, qu'elle soit délibérée ou accidentelle. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront plus jamais fabriquées constituent la seule garantie d'un monde libéré de la menace que représentent ces armes. À cet égard, ma délégation se félicite de la convocation de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui a débuté le 27 mars. Il s'agit là d'une mesure ambitieuse et positive.

Ma délégation est très heureuse que la première session de la Conférence ait été un immense succès et qu'elle ait donné aux États participants l'occasion d'échanger des vues sur les principaux éléments de l'instrument d'interdiction, tel que prévu par la résolution 71/258. Malgré les importantes convergences de vues entre les États participants sur les éléments clefs de cet instrument, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire pour achever nos travaux durant la session de juin et juillet. Nous attendons avec intérêt de travailler avec la Présidente de la conférence et tous les États Membres afin d'en assurer le succès.

Ma délégation tient à rappeler que notre appui à un traité d'interdiction est sans préjudice de l'exécution des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, en particulier ceux convenus dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Alors que nous approchons du prochain cycle d'examen du TNP, il est impératif de reconnaître que la vitalité et la pertinence du Traité, qui constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération, dépendent de la mesure

dans laquelle les États parties mettront en œuvre leurs obligations et leurs engagements. Il n'est pas acceptable que les États parties traitent leurs obligations et leurs engagements comme un menu à la carte dont ils peuvent choisir ce qui leur convient. Nous appelons tous les États parties au TNP à honorer leurs obligations et à appliquer scrupuleusement et sans conditions préalables tous les engagements convenus en 1995, 2000 et 2010 sans plus tarder, y compris la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

S'agissant des armes classiques, l'Afrique du Sud, qui est partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ainsi qu'à la Convention sur les armes à sous-munitions, jouera son rôle en vue de parvenir à un monde exempt de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui détiennent ce type d'armes, à adhérer sans tarder aux instruments susmentionnés. Par ailleurs, nous appelons les États qui sont en mesure de le faire à aider les pays qui en font la demande dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre au niveau national et à fournir une assistance aux victimes de ces armes.

Ma délégation est très préoccupée par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui continue d'alimenter les conflits, en particulier en Afrique. À cet égard, l'Afrique du Sud continuera d'engager l'ONU à investir davantage de ressources dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Afrique du Sud continuera également d'appeler tous les États Membres à signer et à ratifier le Traité sur le commerce des armes, étant donné qu'il s'agit du seul instrument international juridiquement contraignant qui promeut la transparence et la coopération et fixe des normes et des critères clairs que les États doivent respecter lorsqu'ils envisagent des transferts d'armes, ce qui permet de prévenir le commerce illicite d'armes classiques.

Pour conclure, ma délégation attend avec intérêt de débattre plus avant des deux points à l'ordre du jour dans le cadre des débats thématiques. Elle est prête à participer activement aux discussions et à travailler avec toutes les délégations afin de parvenir à un consensus au cours de la présente session.

**M. Amiya** (Japon) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat terroriste perpétré hier à Saint-Pétersbourg. Mon pays exprime sa solidarité avec les blessés et l'ensemble du peuple russe.

D'emblée, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je félicite également les membres nouvellement élus du Bureau. Je vous assure, vous et les membres du Bureau, du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches importantes.

La Commission du désarmement se trouve dans l'impasse depuis quelque 17 ans, bien qu'elle fût jadis connue comme le principal organe délibérant des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Le Japon continuera de participer activement à ses travaux, mais nous devons tous ici avoir conscience que l'absence de résultats concrets au sein de cet organe remet en cause sa raison d'être et qu'il nous faut donc trouver ensemble un moyen de le revitaliser.

Étant donné l'évolution récente des délibérations sur le désarmement nucléaire, nous sommes gravement préoccupés par le fait que le fossé entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés d'armes nucléaires semble s'être creusé. Le Japon a toujours soutenu que les États dotés d'armes nucléaires, qui sont les principales parties prenantes, doivent impérativement participer aux négociations sur le désarmement nucléaire afin que les mesures de désarmement soient efficaces.

Le Japon accorde de l'importance aux mesures suivantes, entre autres, qu'il considère comme des mesures concrètes et pratiques : premièrement, l'amélioration de la transparence; deuxièmement, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); troisièmement, l'ouverture rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; et, quatrièmement, l'élaboration de mesures de vérification du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le TICE, en tant que coordinateur du processus de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité, le Japon continuera de s'employer à faciliter son entrée en vigueur rapide et de demander instamment qu'il soit ratifié par les États visés à

l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, le moratoire total sur les essais nucléaires doit être maintenu.

L'ouverture rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est essentiel à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'adoption de la résolution 71/259 portant sur un tel traité à une majorité écrasante d'États à la présente session de l'Assemblée générale montre que le monde entier reconnaît l'importance d'un tel traité. Le Japon accueille avec satisfaction la création du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et il contribuera activement à ses débats.

Seul pays à avoir déjà été victime d'un bombardement atomique en temps de guerre, nous estimons que la promotion du désarmement nucléaire doit se faire sur la base de deux éléments, à savoir une bonne compréhension des conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires et une évaluation objective de la réalité des conditions de sécurité.

Malgré les appels répétés de la communauté internationale, la Corée du Nord a effectué deux essais nucléaires l'année dernière. En outre, rien que l'an dernier, la Corée du Nord a lancé plus de 20 missiles balistiques, y compris des tests sous-marins d'éjection de missile balistique. En 2017, la Corée du Nord a déjà effectué trois tirs de missiles balistiques, notamment ceux qui ont atterri dans la zone économique exclusive du Japon. Les séries d'essais nucléaires et de lancements de missiles balistiques ont soulevé de façon inédite la question de la menace posée par la Corée du Nord. En outre, ces essais présentent un sérieux danger pour le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par conséquent, le Japon condamne la Corée du Nord dans les termes les plus fermes et l'exhorte à respecter immédiatement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres engagements. Tous les États Membres ont l'obligation de respecter et d'appliquer strictement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016).

Le TNP reste la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est impératif de maintenir et de renforcer ce régime. À cette fin, il est essentiel que la Conférence

des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 aboutisse à un résultat constructif. Le Japon mettra tout en œuvre à cette fin par l'intermédiaire du processus d'examen du TNP de 2020, qui commence cette année. En tant que membre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, le Japon continuera de renforcer sa coopération avec les autres États et groupes d'États.

La question du commerce illicite et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre continue de faire peser une menace majeure sur la paix et la sécurité internationales. Le Japon souligne l'importance du fonctionnement continu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Registre des armes classiques, et demande à tous les États Membres de fournir des données et des informations pour ces cadres d'établissement des rapports.

Lamise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes et la promotion de son universalisation sont des défis majeurs. Le Japon travaillera activement avec les autres États Membres et la société civile pour relever ces défis. Les progrès rapides dans les domaines de la science et de la technologie industrielle ont fait naître des menaces dans le domaine des armes classiques. Le Japon se félicite de la création du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, et participera activement aux débats.

Dernier point, mais non le moindre, il est temps pour nous de rassembler nos forces afin d'obtenir un résultat constructif et d'influer ainsi de façon positive sur le mécanismes des Nations Unies pour le désarmement. Le Japon s'attachera à faire en sorte que cette dernière année du cycle triennal actuel produise des résultats constructifs.

**M. Pilven** (France) : Je voudrais tout d'abord présenter les condoléances et exprimer la solidarité de ma délégation à la Fédération de Russie, qui a été frappée hier encore par d'odieuses attaques terroristes.

J'aimerais aussi, Madame la Présidente, vous adresser mes félicitations pour votre élection en tant que présidente de cette troisième session du cycle de la Commission du désarmement, en espérant qu'elle pourra s'inscrire dans une dynamique positive, constructive et pragmatique. Soyez assurée du soutien de la délégation française à cet égard.

Depuis la dernière session de la Commission du désarmement l'année passée, force est de constater que les graves crises de prolifération n'ont pas manqué, et qu'il y a ainsi urgence à élaborer des réponses concertées. La prolifération des armes biologiques, chimiques, nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi que le risque de leur utilisation par des États ou des groupes terroristes continuent de constituer des dangers bien réels. En Corée du Nord, en Syrie, la norme de non-prolifération, qui est au fondement même de notre sécurité collective, est régulièrement, et même ouvertement, bafouée. La fuite en avant inacceptable des dirigeants nord-coréens, fondée sur le développement à marche forcée de leurs programmes nucléaire et balistique continue de susciter notre profonde préoccupation. Le Conseil de sécurité, par un renforcement sans précédent des sanctions, a affirmé sa détermination à ne pas tolérer ces provocations et ce comportement déstabilisateur.

Il en est de même pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie, dont nous venons encore d'avoir un exemple aujourd'hui. Je rappelle à ce titre que la responsabilité de ces actes inhumains a d'ores et déjà été imputée à l'armée syrienne dans trois cas, et à Daech dans un cas, par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU. La persistance potentielle de stocks chimiques sur le territoire syrien accroît le risque de dissémination de substances chimiques toxiques, y compris entre les mains d'acteurs non étatiques. La France ne se résignera pas à ce retour en arrière et les responsables de ces actes devront rendre des comptes.

Ce constat sans appel ne s'arrête pas là. Les armes classiques continuent par ailleurs de représenter un enjeu majeur de sécurité pour l'ensemble des régions du monde, qu'elles soient affectées ou non par des conflits. L'année écoulée a prouvé que l'action internationale dans le domaine conventionnel doit désormais davantage intégrer le risque d'acquisition et d'utilisation d'armes classiques par des groupes terroristes. La France, comme d'autres pays, en a fait la tragique expérience.

Par ailleurs, la menace d'utilisation d'armes biologiques demeure très préoccupante. Le risque d'un détournement d'agents biologiques au profit d'un État ou de groupes terroristes ne peut en effet être exclu.

Enfin, n'oublions pas qu'alors que nous nous reposons de manière croissante sur les applications spatiales, l'environnement spatial se détériore de manière continue et fait face aujourd'hui à de nombreux défis, que nous ne pouvons pas non pas laisser de côté.

Ces exemples illustrent l'incertitude et la complexité du contexte stratégique et sécuritaire dans lequel nous évoluons. Face à ces défis, il importe, plus que jamais, de rétablir et de préserver la cohérence et la dimension coopérative de nos efforts. C'est un engagement de mobilisation applicable dans le contexte actuel pour chacun d'entre nous, au niveau bilatéral, régional et international, et au premier chef pour la communauté du désarmement. Le renouvellement du dialogue est une condition essentielle à la crédibilité de notre volonté partagée de construire un monde meilleur pour les générations actuelles et à venir. Gardons-nous d'une polarisation des débats par des positions et des initiatives qui nous divisent, par des discours et des actions qui nous font digresser, et qui risquent en définitive de mettre en péril des instruments établis. Au contraire, nous devons lui préférer un débat constructif, par le biais d'initiatives concrètes et réalistes qui permettront d'avancer vers un désarmement général et complet, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

J'espère que l'année 2017 nous en fournira dans la mesure du possible l'occasion. Je pense aussi, à cet égard, à l'ouverture du nouveau cycle d'examen du TNP avec, dans moins d'un mois, la tenue de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui doit demeurer la pierre angulaire de notre système de sécurité collective. Je me permets à cet égard de rappeler l'engagement sans ambiguïté de mon pays en faveur du désarmement nucléaire. Notre bilan à ce titre est fait d'actes autant que de paroles.

Les actes, d'abord, sont clairs et transparents. Pour témoigner du sérieux de la France, je pourrais citer le démantèlement irréversible de notre site d'essais nucléaires, celui de nos installations de production de matières fissiles à des fins d'armes, le démantèlement de la composante terrestre de notre dissuasion, ou encore la réduction d'un tiers de nos composantes océanique et aéroportée, ainsi que les garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes accordées contractuellement à près d'une centaine de pays.

Les paroles, ensuite, sont lucides, réalistes et fondées sur une vision pragmatique. Comme l'a dit le Président de la République, la France partage l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires quand le contexte stratégique le permettra. Le désarmement doit donc prendre en compte tous les facteurs qui affectent la stabilité stratégique. La seule approche réaliste et pragmatique du désarmement

nucléaire est donc logiquement l'approche étape par étape, sans remettre en cause la stabilité régionale et internationale, et conformément au principe de sécurité non diminuée pour tous.

Le principe d'interdiction immédiate des armes nucléaires est incompatible avec cette approche pragmatique et progressive du désarmement nucléaire, telle que prévue par l'article VI du TNP. Dans un contexte de tensions stratégiques caractérisé tant au niveau régional qu'international par la prolifération des armes de destruction massive, peut-on avec réalisme considérer que les conditions de sécurité pour un traité d'interdiction sont aujourd'hui réunies? Peut-on croire que cette initiative ne divisera pas les États parties au TNP, au risque de fragiliser ce dernier? Ce n'est en tout cas pas l'évaluation de ma délégation, ni celle des nombreux pays qui continuent de fonder leur sécurité ultime sur la dissuasion nucléaire. Pour ces raisons, la France ne participera pas aux négociations sur le traité d'interdiction des armes nucléaires, à l'instar d'autres partenaires.

Nous sommes en revanche mobilisés en faveur de mesures concrètes de désarmement, dans le cadre essentiel posé par le TNP, qui doit demeurer le socle de notre sécurité collective. La négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, constituent des étapes indispensables et complémentaires à cet égard. La France participera activement au groupe d'experts de haut niveau sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles qui se réunira à Genève du 31 juillet au 11 août. À ce titre, l'adoption avec une large majorité de la résolution 71/259, qui lance ses travaux, démontre que des progrès concrets sont possibles dans le cadre d'une approche progressive et pragmatique du désarmement nucléaire.

Une approche globale du désarmement et de la non-prolifération appelle notre mobilisation en vue d'autres échéances cette année, notamment dans le domaine des armes classiques. Comme dans beaucoup d'autres domaines, il n'y a pas de réponse unique à apporter, mais une série de mesures spécifiques, adaptées et cohérentes dont l'objectif premier doit être de renforcer la sécurité internationale, en prenant en compte les préoccupations de sécurité de chacun et au profit de tous.

L'universalisation et la pleine mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, qui

compte 130 signataires et déjà plus de 90 États parties, doit constituer ici une priorité. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a également permis de renforcer la compréhension commune de la menace que représente le trafic illicite de ces armes meurtrières. Dans la lignée de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères tenue l'année dernière, la communauté internationale se mobilise à la hauteur des enjeux que représente cette menace. La troisième Conférence d'examen sur les armes légères, qui se tiendra en 2018, nous permettra de faire un bilan des actions entreprises jusqu'ici et de regarder vers l'avenir. Elle devra être l'occasion de prendre pleinement en compte les risques sécuritaires engendrés par les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre et de travailler à la mise en place de mesures concrètes. La France, en tant que présidente, s'emploiera à mener un processus préparatoire complet, inclusif et transparent à cet effet.

La Convention sur les armes biologiques est aussi un outil essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales. Les résultats de la huitième Conférence d'examen se sont avérés décevants. Nous devons collectivement en tirer les leçons et nous mobiliser en amont afin de garantir le succès de la prochaine conférence des États parties, en décembre 2017. L'adoption dès cette année de décisions concrètes et réalistes est nécessaire afin de préserver l'autorité et de renforcer la mise en œuvre de la norme d'interdiction des armes biologiques.

J'en viens enfin au domaine spatial, que j'ai déjà évoqué. La France se félicite de l'adoption par consensus au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin dernier, d'un premier ensemble de 12 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Les réponses apportées doivent être pragmatiques et rechercher des bénéfices concrets et immédiatement mesurables. C'est pourquoi la France promeut l'adoption de mesures de confiance et de transparence, ainsi que de normes visant à orienter le comportement des acteurs dans l'espace. Ma délégation espère que nous pourrions nous entendre sur l'inclusion d'un point sur le spatial à l'ordre du jour de nos travaux dès cette année.

Je conclus, Madame la Présidente, en vous réitérant le soutien de ma délégation et l'assurance

que la France participera de manière constructive et pragmatique aux travaux de la Commission.

**M. Barro (Sénégal) :** Je souhaite en premier lieu présenter mes condoléances et dédier toute ma compassion à la délégation de la Fédération de Russie suite à l'attentat commis hier à Saint-Petersbourg.

Le Sénégal se joint aux déclarations faites par les représentants du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

Je voudrais, Madame la Présidente, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau et mes remerciements aux Présidents sortants des deux Groupes de travail pour leurs efforts louables, qui ont permis de faire avancer nos travaux au cours de la présente session de la Commission du désarmement. Quant aux nouveaux Présidents, je puis les assurer du soutien de ma délégation, qui appelle de tous ses vœux une session productive qui puisse déboucher sur des recommandations en cette dernière année d'un cycle entamé en 2015 sous la présidence du Sénégal.

La Commission, qui a adopté 16 directives, lignes directrices et recommandations entre 1977 et 1999, est restée bloquée depuis 18 ans sans un accord concernant un résultat significatif. Certes, on sait que le régime mondial de désarmement et de non-prolifération continue de se heurter à de nombreux obstacles qui contrarient considérablement les attentes légitimes des États Membres dans ce domaine. Néanmoins, mon pays n'en fonde pas moins l'espoir que la Commission parviendra à des recommandations concrètes sur les questions à l'ordre du jour en cette année qui marque également le soixante-cinquième anniversaire de sa création, intervenue le 11 janvier 1952 en application de la résolution 502 (VI) de l'Assemblée générale.

Pour cela, il faudra aux États un effort diplomatique collectif et une volonté politique accrue s'ils aspirent vraiment à répondre efficacement aux défis sécuritaires actuels. En effet, une telle approche fondée sur le multilatéralisme est la seule voie qui vaille du fait du caractère mondial des questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, qui sont traitées plus efficacement dans le cadre d'accords multilatéraux universels complets et non discriminatoires. L'unilatéralisme et la poursuite

d'intérêts purement nationaux ne peuvent qu'engendrer la méfiance, la suspicion, l'incompréhension, la défiance et la confrontation.

Par ailleurs, la reconnaissance croissante de l'importance des enjeux du désarmement et de la non-prolifération, enjeux qui ont inspiré des actions dans un passé récent, serait propice à une issue positive cette année. D'où l'impératif d'agir afin de restaurer la crédibilité de la Commission, ce qui implique d'aller au-delà des discussions génériques qui, dans le passé, n'ont pas permis la formulation de recommandations.

En ce qui concerne les armes classiques, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, en décembre 2014, dont la deuxième Conférence des États parties s'est tenue avec succès à Genève, en août dernier.

Toutefois, mon pays n'en reste pas moins préoccupé par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre. Leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, notamment sur le continent africain, où l'on continue de subir les effets pernicioseux du transfert illicite des armes légères et de petit calibre et leur effets déstabilisateurs. Aussi appelons-nous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier, pour en assurer l'universalisation, le Traité sur le commerce des armes, qui reste utile à la maîtrise de ce type d'armes. De même, nous appelons au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, encore juridiquement non contraignant, de même que l'Instrument international sur le marquage et la traçage de ses armes. Par ailleurs, mon pays se félicite du document final de la sixième Réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre tenue en juin dernier.

S'agissant du désarmement nucléaire, le Sénégal regrette l'échec de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, qui n'a pu malheureusement pas parvenir à un consensus sur un document final. Toutefois, loin de nous décourager, cette échec devrait nous pousser à œuvrer davantage pour l'atteinte de l'objectif ultime du désarmement nucléaire. Convaincu de cela, mon pays reste plus que jamais favorable à l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire, seul gage de protection de notre planète contre la dévastation

et la misère, conséquences naturelles de l'utilisation des armes nucléaires. C'est pourquoi le Sénégal est d'avis que débarrasser le monde des armes nucléaires doit plus que jamais demeurer un objectif majeur et commun à tous. Nous demeurons ainsi convaincus que le renforcement de l'autorité du TNP, qui doit passer par son universalisation, reste une priorité de premier ordre. À cela s'ajoute l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en œuvre des obligations issues du TNP ainsi que de celles découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Toutefois, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'entendre sur un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder aux États non dotés de l'arme nucléaire des garanties de sécurité à travers un instrument juridique contraignant. Mon pays reste convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires existantes devraient être renforcées et de nouvelles zones créées, notamment au Moyen-Orient. Enfin, il conviendrait, d'une part, de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et, d'autre part, de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP, ce qui passerait par le renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour conclure, j'ose croire qu'avec l'implication de tous, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies sera en mesure, au cours des trois prochaines semaines, de parvenir à des consensus forts autour de questions à elle soumises. C'est toute l'importance d'afficher notre volonté politique de rétablir la crédibilité de ce mécanisme pour le désarmement.

**M. Garrido Melo (Chili)** (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères condoléances de la délégation chilienne à la mission de la Fédération de Russie et, par son intermédiaire, au peuple russe, à la suite du terrible attentat qui a eu lieu hier dans le métro de Saint-Petersbourg.

Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement, et dire toute notre joie de voir une latinoaméricaine diriger nos délibérations. La semaine dernière, la grande majorité d'entre nous ont participé à un autre processus – la négociation d'un projet de convention interdisant les armes nucléaires, également

sous la houlette d'un autre éminent diplomate de notre région, ce qui n'est certainement pas une coïncidence. De même, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer et remercier publiquement M. Kim Won-soo et son équipe du travail remarquable accompli au Bureau des affaires de désarmement.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et d'El Salvador, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/CN.10/PV.362), et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Le Chili est – et a toujours été – un fervent partisan et défenseur d'un désarmement général et complet, encourageant toujours le débat dans une enceinte multilatérale ouverte, transparente et démocratique, conformément à sa politique étrangère. Cela est clairement illustré par la participation du Chili aux forums régionaux et mondiaux sur la sécurité internationale et le désarmement. Mon pays adhère fermement au principe d'indivisibilité de la sécurité internationale, à savoir que tous les États, indépendamment de leur taille ou de leur puissance, ont la responsabilité partagée de contribuer à la consolidation d'un ordre international fondé sur la coopération et régi par des normes.

Nous appuyons fermement l'idée que ce forum doit permettre un débat plus ciblé et de nature à identifier avec plus de précision les aspects du domaine du désarmement qui nous permettent d'exercer pleinement notre mandat, lequel consiste à faire des recommandations, et de laisser derrière nous des années de blocage. La Commission du désarmement n'a pas été épargnée par la crise à laquelle fait face le mécanisme du désarmement qui, opérant selon la version la plus extrême de la règle du consensus, a modifié le sens et la portée que cet instrument a acquis au fil des ans en tant que générateur de dialogue et promoteur de larges accords.

La démocratisation des organisations internationales et du multilatéralisme revêt aussi une importance particulière pour le Chili. Nous pensons à cet égard que la société civile est appelée à jouer un rôle prépondérant dans le domaine du désarmement, sans être entravée par des limites procédurales. La semaine dernière, lors de la conférence organisée pour négocier un projet de convention interdisant les armes nucléaires, nous avons été les témoins privilégiés de la contribution de fond qu'apporte la société civile, en particulier le

milieu universitaire, à nos travaux. Je crois qu'il s'agit là d'un thème qu'il faut considérer sérieusement.

Pour le Chili, le désarmement nucléaire constitue, dans le contexte des armes de destruction massive, la tâche la plus importante à accomplir du fait de leur incomparable capacité de destruction, qui met en danger l'existence même de l'humanité. C'est pourquoi les délibérations au sein de cette instance et les éventuelles recommandations qui en sortiront sont fondamentales.

Nous voudrions aussi souligner que ces dernières années ont été positives s'agissant de consolider et d'améliorer les instruments régissant les armes classiques. Cela constitue une avancée significative du droit international humanitaire et une expression claire du concept de sécurité humaine, qui place l'être humain au centre de nos travaux. Mais nous ne considérons pas comme moins importantes les mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques. Alors que nous entamons la dernière année du cycle triennal, nous devons encore une fois nous engager à adopter une approche pragmatique et souple des négociations qui vont commencer en vue de parvenir à des résultats concrets, ce que la délégation chilienne appuie pleinement.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la solidarité du Brésil avec le peuple et le Gouvernement de la Fédération de Russie à la suite des graves attaques terroristes d'hier.

Je voudrais aussi vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de voir un pays de notre région présider la Commission. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/CN.10/PV.362), et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Le désarmement nucléaire est un objectif de longue date de la communauté internationale. La prise de conscience de la puissance aveugle des armes nucléaires et de la menace existentielle qu'elles posent à l'humanité a donné lieu à plusieurs initiatives et propositions tendant à les éliminer. Cette question a fait l'objet de la toute première résolution, la résolution 1 (I),

qui affirmait l'objectif d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives. Dès le début des travaux de l'Organisation, l'existence de ces armes aveugles et destructrices apparaissait déjà incompatible avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il est regrettable que, 71 ans plus tard, le désarmement nucléaire et la non-prolifération demeurent des questions non réglées à l'ordre du jour de la Commission du désarmement.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Brésil est fermement attaché à l'objectif de non-prolifération nucléaire. À notre avis, la clef d'un régime de non-prolifération viable consiste à lutter contre les incitations à la prolifération. N'importe quelle approche serait illogique si elle portait exclusivement sur la non-prolifération sans tenir aucun compte des progrès nécessaires en matière de désarmement nucléaire, ou de l'insistance avec laquelle certains pays arguent en faveur de la dissuasion nucléaire. Comment pouvons-nous légitimement prétendre que ces armes sont trop destructrices pour être détenues par la plupart d'entre nous, mais que quelques-uns peuvent toutefois en posséder? Comme l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a dit à maintes reprises, « Il ne peut y avoir de bonnes mains pour des armes mauvaises ».

Le régime du désarmement nucléaire et de la non-prolifération est sous une pression croissante, comme l'a montré l'incapacité de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 à adopter un document final. Si les États qui sont dotés d'armes nucléaires ou qui sont membres d'alliances envisageant la possibilité d'y recourir persistent à refuser de réduire considérablement leur dépendance à l'égard de ces armes, le grand compromis qui a permis au TNP de voir le jour deviendra de plus en plus difficile à préserver, ce qui mettra en péril les deux piliers du Traité que sont le désarmement nucléaire et la non-prolifération. L'existence persistante des armes nucléaires fait peser une menace sur l'humanité. Ces armes attisent les tensions partout dans le monde, entretiennent la suspicion et entravent la coopération. Les réductions limitées opérées jusqu'ici ont malheureusement été contrebalancées par la poursuite de la modernisation et l'amélioration qualitative des arsenaux nucléaires.

Les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenues à Oslo, Nayarit et Vienne ont accentué notre prise de conscience collective des

conséquences graves – tant immédiates qu'à moyen et long terme – d'une explosion nucléaire, qui ne seraient pas limitées aux frontières nationales mais auraient des effets régionaux voire mondiaux, menaçant par là-même la survie de notre planète. Ces effets aveugles et dévastateurs toucheraient principalement les populations civiles, ce qui rend ces armes incompatibles avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. En tant que gouvernements, nous devons considérer que leur élimination est autant un impératif moral qu'une obligation juridique.

Je réaffirme la conviction du Brésil que les armes nucléaires doivent être interdites et complètement éliminées de façon transparente, irréversible et vérifiable, selon des critères précis et un calendrier bien défini. La semaine dernière, l'ONU a fait un pas historique sur cette voie, en convoquant la première session de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Nous nous félicitons de la contribution substantielle de toutes les délégations présentes et sommes convaincus que la Conférence parviendra à remplir son mandat, à savoir adopter un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, à la fin de sa deuxième session. Conformément à la résolution 69/77, qui recommandait que l'ordre du jour de la Commission du désarmement prévoie des débats ciblés, le Brésil estime que la Commission devrait se concentrer sur ces trois aspects importants du désarmement nucléaire : la transparence, l'irréversibilité et la vérification. Cela permettrait de garantir que ses travaux complètent et développent les efforts en cours dans le cadre de la Conférence. Entre autres choses, les discussions relatives à la vérification peuvent faire fond, notamment, sur les 16 principes de vérification convenus par la Commission en 1988.

Le Brésil participe régulièrement aux mécanismes visant à renforcer la confiance au niveau multilatéral, comme le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. En outre, nous présentons régulièrement des rapports en vertu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Par ailleurs, le Brésil est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites

d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et a signé le Traité sur le commerce des armes, actuellement en cours de ratification. Les mesures de confiance au niveau régional ont également de l'importance. Le Brésil et ses voisins d'Amérique du Sud renforcent la confiance et la transparence dans leurs politiques de défense, notamment par des informations concernant les dépenses militaires et les transferts d'armes classiques. Tout en reconnaissant le rôle important des mesures de confiance, nous sommes disposés à envisager d'autres aspects relatifs aux armes classiques dont la Commission du désarmement pourrait s'occuper.

Le Brésil souhaite l'examen d'un troisième point de l'ordre du jour, comme prévu également dans la résolution 69/77, et appuie la proposition présentée à la session précédente de la Commission pour que ce point soit consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous attendons avec intérêt de contribuer aux consultations qui se tiendront sur cette question. Nous tenons à souligner que l'ajout d'un troisième point de l'ordre du jour ne doit pas nous faire oublier les efforts visant à faire avancer les deux autres, pas plus qu'elle ne doit servir à créer des liens artificiels entre des questions distinctes. Chaque thème doit être étudié en fonction de son intérêt propre.

Le mécanisme multilatéral pour le désarmement joue un rôle décisif dans la promotion du dialogue et le renforcement de la confiance entre les États, et contribue ainsi à promouvoir la paix et la sécurité. S'agissant en particulier de la Commission du désarmement, pour ne citer que quelques acquis majeurs de ses sessions passées, j'insisterai sur les principes convenus en 1988 concernant la vérification, composante fondamentale de tout traité relatif au désarmement, sur les directives de 1996 concernant les transferts internationaux d'armes, et sur les directives de 1999 sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les directives de 1999, en particulier, se sont révélées importantes sur le plan politique pour la création des zones concernées dans le monde, notamment au regard de la création attendue de longue date d'une telle zone au Moyen-Orient.

En dépit de ces réalisations, la Commission du désarmement n'a malheureusement pas rempli son mandat ces 18 dernières années. Rationnellement, rien ne saurait justifier une incapacité à parvenir à un accord sur des recommandations de fond cette année, la dernière du cycle triennal en cours. Même si personne ne nie que les conditions de sécurité actuelles dans le

monde sont complexes, nous ne devons pas oublier que la Commission a pu s'accorder sur des recommandations présentées à l'Assemblée générale durant des périodes de vives tensions, notamment la guerre froide. Une plus grande volonté politique est nécessaire, Madame la Présidente, pour que la Commission sorte de l'impasse, et vous pouvez être sûre que le Brésil apportera une contribution constructive dans ce sens.

**M. Díaz Reina** (Colombie) (*parle en espagnol*) :

En premier lieu, au nom de la délégation colombienne, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères à la délégation russe à l'occasion de l'attaque terroriste perpétrée hier à Saint-Petersbourg. Nous sommes solidaires du Gouvernement et du peuple de la Fédération de Russie en ces moments difficiles.

Je me fais l'écho des orateurs précédents pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection. Votre dynamisme à la présente session de fond de la Commission du désarmement sera extrêmement important si nous voulons sortir de l'impasse prolongée dans laquelle nous nous trouvons depuis plus de 15 ans sur certaines questions qui seront examinées au cours des prochains jours.

La Colombie s'associe à la déclaration faite par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et à celle prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

Ma délégation reconnaît et réaffirme que, dans le cadre du mécanisme de désarmement, la Commission du désarmement est l'instance chargée d'examiner des questions précises en vue de présenter des recommandations pertinentes et concrètes à l'Assemblée générale. Nous espérons par ailleurs que cette année, la nécessité d'un consensus ne se transformera pas en un mécanisme de veto bloquant tout accord. Mon intervention portera sur cinq points spécifiques : les mines antipersonnel, les armes classiques, les armes à sous-munitions, les armes de destruction massive, et les résolutions 1540 (2004) et 2321 (2016) du Conseil de sécurité.

Premièrement, étant donné que cette semaine, nous célébrons la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, je voudrais commencer par rappeler qu'il y a plus de 15 ans, la Colombie a décidé, en vertu de ses obligations internationales et du fait de sa situation particulière, de lancer un vaste programme

d'action antimines sur la base des trois piliers de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ce programme prévoyait des activités de déminage et de décontamination du territoire, l'assistance aux victimes, la sensibilisation au danger des mines, et la coopération et l'assistance internationale. Nous tenons à souligner l'importance qu'a revêtu la lutte antimines dans le cadre des négociations sur l'accord visant à mettre fin au conflit, qui a été signé en novembre 2016. Elle a, en effet, joué un rôle clef dès le début du processus avec la mise en œuvre de projets pilotes à El Orejón dans le département d'Antioquia et à Santa Helena dans le département de Meta. Ces projets sont devenus des modèles de mesures de confiance entre les parties et ont marqué le début d'un effort conjoint entre les guérillas des Forces armées révolutionnaires de Colombie, les forces armées, les organisations civiles et la société civile, ouvrant la voie à la réconciliation et à la réparation. Dans la période d'après-conflit, les avantages de l'action antimines se feront directement sentir dans les communautés touchées et auront une incidence sur leurs possibilités de développement.

Deuxièmement, selon la Colombie, le commerce illicite des armes légères, des munitions et des explosifs est un problème transversal, qui est directement lié à d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et l'exploitation illégale des ressources naturelles, entre autres facteurs. La participation de la Colombie aux instances internationales, hémisphériques et sous-régionales dans le domaine des armes classiques est fondée sur trois principes directeurs, à savoir l'inclusion de l'interdiction du transfert d'armes à des acteurs non étatiques, la pénalisation du port illégal et du trafic d'armes légères et de petit calibre, et la coopération interinstitutionnelle et internationale et l'échange d'informations. À titre d'exemple de notre participation active à cet égard, à la présente session de l'Assemblée générale, la Colombie a coordonné la rédaction de la résolution 71/48, intitulée « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». De concert avec l'Afrique du Sud et le Japon, nous avons présenté la résolution, qui a été parrainée par plus de 80 pays, et y avons intégré plusieurs éléments du document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de

prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Troisièmement, je voudrais souligner que pour la Colombie, l'interdiction des armes à sous-munitions ne relève pas seulement de considérations conventionnelles et juridiques, mais reflète également l'intérêt de la communauté internationale d'interdire une catégorie d'armes qui a fait un nombre considérable de victimes et déshumanisé et aggravé des conflits, en violation des règles du droit international. Dans ce contexte, nous réaffirmons que l'élimination de ces armes est un impératif moral pour la communauté internationale et nous espérons qu'il s'agira bientôt pour tous les États d'une obligation juridique fondée sur les principes de solidarité et de coopération. La Colombie est attachée au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. À cet égard, en 2009, en dépit du fait que la Convention sur les armes à sous-munitions n'était pas encore entrée en vigueur, la Colombie s'est employée à en promouvoir les principes, respectant de manière volontaire ses dispositions dans la pratique et éliminant tous ses stocks d'armes de ce type, ce qui constitue un exemple de pratiques optimales aux niveaux national et international.

Quatrièmement, qu'il me soit permis d'aborder le thème des armes de destruction massive et de souligner l'engagement pris la Colombie dans sa Constitution en faveur du désarmement et de la non-prolifération de ce type d'armes. Pour un pays comme le mien, qui attend et souhaite la paix, il est essentiel de revitaliser le mécanisme de désarmement et d'enregistrer des progrès significatifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi, en tant qu'État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Colombie participe à la conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Dans ce contexte, la Colombie estime que les approches différentes sont non pas incompatibles, mais complémentaires, étant donné qu'elles ont en commun la mise en œuvre de l'article VI du TNP, et que les mesures visant à éliminer les armes nucléaires doivent être inclusives et fondées sur la promotion du dialogue permanent avec les États dotés de l'arme nucléaire.

S'agissant des armes chimiques, la Colombie est attachée au régime de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, en

particulier à la Convention sur les armes chimiques, et appuie pleinement les efforts de vérification internationale menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de mettre en œuvre la Convention et de lui donner effet. Nous pensons qu'il est essentiel de renforcer l'éducation en matière d'utilisation responsable de la chimie, de sensibiliser l'industrie et le secteur de l'éducation aux dispositions de la Convention et d'améliorer l'assistance et la protection en cas d'incidents impliquant des armes chimiques. Enfin, en ce qui concerne les armes biologiques, la Colombie prône l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques, premier traité de désarmement multilatéral à interdire une catégorie entière d'armes de destruction massive, car c'est le seul moyen d'éliminer la menace posée par l'utilisation malveillante d'agents pathogènes.

Cinquièmement, s'agissant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la Colombie et le Chili travaillent à la mise en place d'un mécanisme d'examen par les pairs, qui permettra aux deux pays de partager leurs meilleures pratiques et les expériences dans le cadre de sa mise en œuvre. Avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et du Comité interaméricain contre le terrorisme, la Colombie et le Chili échangeront des informations sur les institutions et les normes pertinentes des deux pays afin de faciliter l'application de la résolution. Il s'agira du premier projet de ce type en Amérique latine et dans les Caraïbes et du second dans le monde.

Enfin, je voudrais souligner que la Colombie est résolue à appliquer les sanctions décidées par Conseil de sécurité en matière de non-prolifération. C'est pourquoi, notre pays respecte les dispositions de la résolution 2321 (2016) du Conseil et ses résolutions antérieures concernant la République populaire démocratique de Corée. La Colombie a lancé un appel pressant pour qu'il soit mis fin à toute activité qui sape la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et pour que ce pays respecte pleinement ses engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération.

Pour terminer, la Colombie estime que tous les efforts en matière de désarmement et de non-prolifération doivent s'accompagner de mesures de confiance et de transparence ainsi que d'un dialogue permanent entre les États Membres de l'ONU. C'est pourquoi nous participons à des forums internationaux qui examinent des sujets d'intérêt général, tels que la

Commission du désarmement. Ils offrent à tous les participants l'occasion de réaffirmer leur engagement et de manifester la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs qui ont inspiré la création de l'Organisation. La délégation colombienne promet son plein appui au succès de la Commission, qui depuis tant d'années n'a pas produit de résultats concrets.

**M. Jiménez** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne a le plaisir de vous féliciter pour votre élection, Madame la Présidente, et nous vous souhaitons plein succès dans vos fonctions. De même, nous tenons à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Avant toute chose, nous voudrions faire écho au message de solidarité envoyé par notre président, Daniel Ortega, au Président de la Fédération de Russie suite à l'attaque terroriste qui a eu lieu hier dans le métro de Saint-Petersbourg, et nous exprimons notre profonde solidarité avec le peuple russe et les familles des victimes.

Ma délégation s'associe également aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/CN.10/PV.362).

Notre délégation appuie le travail et les efforts déployés au sein de la Commission du désarmement, qui doit conserver sa pertinence en continuant de discuter en profondeur de questions spécifiques relatives au désarmement dans l'objectif de formuler des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous regrettons qu'elle ait été incapable de formuler de telles recommandations depuis de nombreuses sessions.

Le Nicaragua insiste sur l'importance de continuer d'avancer vers l'objectif d'un désarmement général et complet, qui n'inclue pas seulement les armes nucléaires, mais également les autres armes classiques à haut potentiel de destruction et frappant sans discrimination, dont l'utilisation est contraire aux principes fondamentaux du droit international général et du droit international humanitaire. À cet égard, nous saluons la récente résolution 71/71, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » et adoptée à l'initiative du Mouvement des pays non alignés, qui appelle à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire au plus tard

en 2018. Avec ce texte, nos pays honorent leur objectif d'intensifier l'appel à tous les États à entamer des négociations sur une convention qui aboutisse, dans un délai concret, à l'interdiction et à l'élimination totale des armes nucléaires. De même, nous saluons la désignation du 26 septembre comme Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires afin de sensibiliser à ce problème.

En matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, le Nicaragua, en tant qu'État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), propose qu'on évalue et examine les résolutions et déclarations adoptées en la matière afin d'avancer dans la limitation de la course aux armements et de trouver le moyen de parvenir à l'élimination complète de ces armes sous un système de contrôle international transparent et efficace.

En ce qui concerne la résolution 71/258, par laquelle l'Assemblée générale a décidé, entre autres, d'organiser en 2017 une conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, le Nicaragua considère que ce processus doit compter sur la participation de tous les États Membres de l'ONU, sans aucune exception, afin de pouvoir trouver une solution réelle, effective et valide. Nous considérons également que cet instrument doit avoir un caractère universel. Nous appuyons les efforts déployés pour placer la préoccupation humanitaire en première ligne du discours sur les armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue des trois conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Le Nicaragua regrette que certains pays aient bloqué le consensus qui aurait permis de se mettre d'accord sur le document final de la neuvième Conférence d'examen du TNP. L'échec de cette conférence fragilise les efforts déployés dans le cadre du multilatéralisme et du mécanisme de désarmement en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. En outre, il nuit à la crédibilité de ces efforts et à la confiance qu'ils inspirent. La communauté internationale a besoin d'actions concrètes, à commencer par la mise en oeuvre immédiate par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements en vertu de l'article VI du TNP, des 13 mesures de désarmement convenues en 2000 et du plan d'action pour le désarmement nucléaire adopté en 2010. Nous réaffirmons notre aspiration à ce qu'on

négoce et conclue un instrument juridiquement contraignant et inconditionnel sur les garanties de sécurité pour tous les États non détenteurs d'armes nucléaires, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, ceci en tenant compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 (A/51/218, annexe), selon lequel l'emploi ou la menace d'armes nucléaires représente un crime contre l'humanité et est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Nous applaudissons et saluons la mise en œuvre du Plan d'action global commun entre l'Iran et les pays qui forment le P5+1, ainsi que l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui contribue à la paix et à la sécurité internationales. Le Nicaragua respecte le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans aucune discrimination et conformément au TNP.

Le Nicaragua, qui fait partie de la première zone exempte d'armes nucléaires créée dans le monde, salue le cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco et est résolument convaincu que c'est par la création de zones exemptes d'armes nucléaires que nous pourrions renforcer le régime de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité internationales, et contribuer ainsi de manière importante à la réalisation du désarmement nucléaire. En ce sens, nous regrettons le non-respect de l'accord sur la tenue en 2012 d'une conférence internationale pour la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons que la tenue de cette conférence est une partie importante du résultat final de la Conférence d'examen du TNP et exhortons, par conséquent, les parties concernées à l'organiser le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, nous sommes favorables à toutes les mesures qui contribuent à la paix et la sécurité internationales. Elles doivent toutefois respecter strictement les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et tenir compte des préoccupations spécifiques des États en matière de sécurité. Mon pays s'est engagé à prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes et a pris les mesures nécessaires à cet effet. Le Nicaragua est conscient de la responsabilité qui est la sienne à l'égard de la paix et de son peuple ainsi que pour ce qui est de prévenir et de lutter contre le trafic illégal. C'est pourquoi il a incorporé le Programme d'action sur les armes légères et

l'Instrument international de traçage dans sa législation nationale à travers la loi spéciale pour le contrôle et la régulation des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes, la loi 510.

Le Nicaragua a accueilli avec fierté la proclamation officielle et historique, le 29 janvier 2014, de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, dans le but de supprimer définitivement la menace ou l'emploi de la force dans notre région. Cela confirme le ferme engagement des États de la région envers le désarmement nucléaire comme objectif prioritaire. Nous nous félicitons également que l'Amérique centrale ait été déclarée zone exempte d'armes à sous-munitions, durant la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue en 2014. Notre pays participe à l'effort mondial contre les mines antipersonnel et a mené à bien, en 2010, la mise en oeuvre de son programme national de déminage, ce qui a permis de faire du Nicaragua et de toute l'Amérique centrale la première sous-région du monde exempte de mines. Nous soulignons l'importance de la coopération pour le déminage et de l'aide aux victimes, et espérons que ces récents succès se poursuivront à l'avenir.

Nous sommes nombreux à dire que le désarmement est au point mort. Pourtant nous n'avons pas été capables de résoudre le vrai problème qui est celui de la volonté politique de certains États de faire des avancées réelles, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est dans ce contexte difficile que nous devons travailler au sein de la Commission et continuer de promouvoir un monde pacifique où nous pourrions parvenir au bien-être et surtout atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il n'est jamais trop tard quand on veut vraiment changer les choses.

**M. Alhakim** (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient tout d'abord à adresser ses condoléances à la délégation russe et aux familles des victimes de l'attentat terroriste qui a été perpétré dans le métro de Saint-Petersbourg, faisant de nombreux morts et blessés. Nous savons gré à la Russie du rôle qu'elle joue dans la lutte contre le terrorisme international, un phénomène auquel sont confrontés de nombreux pays dans le monde.

Ma délégation tient à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2017. Nous sommes certains que votre expertise et vos talents diplomatiques nous permettront d'obtenir des

résultats fructueux sur les questions que la Commission examinera au cours de cette session. Nous vous assurons, ainsi que les membres du Bureau, de notre appui au bon déroulement de vos travaux.

Ma délégation saisit également cette occasion pour féliciter la délégation vénézuélienne de sa nomination à la tête du Groupe de travail I et la délégation bulgare de sa nomination à la tête du Groupe de travail II.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Qatar au nom du Groupe des États arabes et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

L'Iraq a déjà clairement exposé présenté sa position vis-à-vis des questions de désarmement et de non-prolifération. L'article 9 e) de notre Constitution stipule que le Gouvernement iraquien respectera et appliquera les engagements internationaux de l'Iraq qui ont trait à la non-prolifération, à la non-mise au point, à la non-production et à la non-utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi qu'à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de la production et de l'emploi des matières, technologies et systèmes de communication connexes.

Le Gouvernement iraquien est conscient du fait que l'élimination totale des armes nucléaires est une initiative essentielle qui offre à la communauté internationale une garantie réelle contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes meurtrières. C'est également une garantie pour la réalisation de la paix et de la sécurité internationales en se fondant sur des solutions pratiques communes qui sont le fruit de négociations multilatérales visant à parvenir à des accords collectifs. En conséquence, mon gouvernement a voté pour la résolution 71/258 de l'Assemblée générale sur l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Mon gouvernement condamne également les essais nucléaires et de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous appelons la Corée du Nord à cesser ces expériences, qui font peser une menace sur les pays de la région et violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement est préoccupé par la possibilité que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains de groupes terroristes, et nous soulignons la nécessité pour tous les pays de déployer

des efforts concertés afin d'empêcher des parties non étatiques d'acquérir de telles armes, étant donné que le terrorisme nucléaire constitue la principale et plus grave menace pesant sur la sécurité internationale. Nous devons donc renforcer les mesures de sécurité nucléaire pour empêcher que des matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes et autres entités non autorisées. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre en œuvre des mesures de sécurité efficaces en ce qui concerne les matières nucléaires et leur possession, notamment les armes nucléaires et les installations nucléaires sous leur contrôle, et à prévenir l'acquisition par des entités non gouvernementales des informations et technologies nécessaires à l'emploi de ces matières à des fins criminelles.

La création de toute zone exempte d'armes nucléaires constitue une avancée vers le désarmement nucléaire. Tout effort visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient doit commencer par un certain nombre de mesures essentielles. Israël doit notamment adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le ratifier, et soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties. Il doit également se débarrasser complètement de ses armes nucléaires. Nous appelons à la mise en œuvre de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de placer immédiatement ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous demandons la mise en œuvre du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui appelle à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires. Nous exhortons également le Secrétaire général et les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient à honorer leurs obligations aux fins de la pleine mise en œuvre de cette résolution en créant une telle zone au Moyen-Orient, et nous les encourageons à donner suite à l'accord de 2010 concernant l'organisation d'une conférence sur le désarmement nucléaire au Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU et avec l'aide des États parrains, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie.

L'incapacité de la Conférence d'examen du TNP en 2015 de parvenir à un consensus sur un projet de document final constitue un revers pour les efforts internationaux visant à débarrasser la région des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Cet échec a empêché d'évaluer la mise en œuvre

des obligations au cours des dernières années. Mon gouvernement tient de ce fait à souligner la nécessité d'appliquer la résolution de 1995 sur la base de laquelle la validité du TNP a été prolongée pour une durée indéterminée – étant entendu que sa validité est basée sur la réalisation de ses objectifs.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner le droit inaliénable de toutes les parties au Traité, en particulier les pays en développement, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de promouvoir la croissance économique, sans discrimination ni obstacles, pourvu que leurs activités soient soumises au contrôle de l'AIEA et conformes aux exigences du régime du TNP.

Comme d'autres États Membres, nous sommes conscients de l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par son état actuel. Elle n'est pas en mesure de jouer son rôle et d'adopter un programme de travail; nous devons donc redoubler d'efforts pour adopter un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres.

Les dangers que posent les armes classiques ont de nombreuses répercussions et peuvent être similaires à ceux des armes nucléaires et armes de destruction massive. Ma délégation est consciente des effets néfastes de ces armes, qui entravent le processus de développement et le fonctionnement des sociétés. Elles jouent un rôle majeur dans le cadre des conflits armés et sont une source de préoccupation pour de nombreux pays. Nous devons donc déployer des efforts sérieux et concertés pour appliquer les résolutions internationales visant à lutter contre la propagation de ces armes et à empêcher qu'elles ne se retrouvent entre les mains de groupes terroristes armés qui tentent par tous les moyens de se les procurer et de les utiliser contre les populations civiles, en particuliers les femmes et les enfants.

Pour terminer, nous voudrions vous réaffirmer, Madame la Présidente, que notre pays est prêt à coopérer avec vous et avec les autres membres du Bureau pour trouver le meilleur moyen d'atteindre les objectifs pour laquelle a été créée la Commission. Vous pouvez pour cela compter sur mon appui et sur celui de l'Iraq.

**M<sup>me</sup> Dris** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Malaisie se joint aux autres délégations

pour exprimer ses condoléances au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie ainsi qu'aux familles des victimes à la suite des explosions qui ont lieu dans le métro de Saint-Petersbourg. Nos pensées et nos prières sont avec elles en ces moments difficiles.

La Malaisie vous félicite, Madame, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de fond de 2017. Je voudrais aussi féliciter tous les membres du Bureau et les Présidents des groupes de travail respectifs. Ma délégation voudrait aussi remercier l'Ambassadeur Odo Tevi, Représentant permanent du Vanuatu, pour sa contribution et ses efforts à la tête de la Commission du désarmement en 2016.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV. 362).

Alors que nous entrons dans la dernière phase du cycle triennal, la Commission du désarmement doit faire preuve du leadership et de la volonté politique si nécessaires, ainsi que s'employer avec souplesse à rapprocher des positions figées si elle veut parvenir à des résultats concrets. Cela est essentiel pour faire en sorte que la Commission ne perde pas sa crédibilité de seul organe spécialisé à composition universelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

À notre avis, avec trois semaines devant nous, nous devrions nous appuyer sur la dynamique insufflée par la Conférence des Nations Unies pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et pouvant conduire à leur élimination totale, qui vient de s'achever. Les débats constructifs et l'esprit de coopération dont ont fait preuve les délégations lors de la Conférence devraient être pris en exemple par nous ici à la Commission.

La Malaisie continue de soutenir que les principes énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent continuer de guider notre vision d'un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. La Malaisie tient aussi à rappeler l'avis consultatif (A/51/218, annexe) rendu le 8 juillet 1996 par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Cet avis consultatif stipule, entre autres choses, qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous pensons qu'il convient de réaffirmer l'urgence de mener les travaux de la Commission sur la question des armes nucléaires dans ce contexte.

Dans un mois, de nombreuses délégations vont se retrouver à Vienne pour participer à la Première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2020. La Malaisie est d'avis que la session tenue cette année par le Comité préparatoire est importante car elle nous donne l'occasion une fois encore de coopérer collectivement en vue d'atteindre les objectifs du TNP : désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

S'agissant des armes classiques, ma délégation se félicite des progrès faits durant la sixième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu à New York en juin de l'année dernière. Nous nous déclarons de nouveau préoccupés par le fait que le risque posé par les armes classiques, en particulier dans les situations de conflit, est élevé en termes de morts et de blessés.

Ma délégation reste déterminée à adopter une législation nationale appropriée et rigoureuse pour contrôler efficacement la circulation et le commerce illicite des armes classiques. Nous continuons aussi d'appuyer la prise de mesures de confiance à tous les niveaux dans le domaine des armes classiques dans le cadre de notre effort collectif visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous pensons également qu'il est possible de faire davantage pour rapprocher les vues des États Membres dans ce domaine.

Ma délégation prend note du fait que le programme de travail inclut maintenant des consultations sur un troisième point de l'ordre du jour – mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous espérons que ce troisième point aura un effet de domino s'agissant d'encourager les progrès sur des recommandations concrètes concernant les deux premiers points de l'ordre du jour lors des travaux de la Commission du désarmement. La Malaisie vous assure de son plein appui et de toute sa coopération, Madame la Présidente, et s'engage à participer aux discussions de la Commission de façon réaliste et pragmatique.

**M. Bhattarai** (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à me joindre aux autres orateurs pour exprimer à la Fédération de Russie les plus sincères condoléances et la solidarité du Népal à la suite des

explosions qui ont eu lieu récemment dans une station de métro à Saint-Petersbourg. Nos pensées vont, en ce moment tragique, aux victimes de cet acte barbare et à leurs proches. Le Népal condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où que ce soit dans le monde.

Madame la Présidente, je vous félicite de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en cette troisième phase du cycle triennal, et vous souhaite plein succès alors que vous vous efforcez de guider les travaux de la Commission dans sa nouvelle session de fond. Je félicite le Sénégal et Vanuatu de leur excellente direction des première et deuxième phases du cycle triennal, ainsi que du zèle dont ils ont fait preuve en la matière. Je félicite également les membres du Bureau ainsi que les Présidents des groupes de travail, d'avoir été élus chacun à leur fonction. Ma délégation est pleinement consciente de la difficulté de la tâche que vous attend, Madame la Présidente, et se réaffirme disposée à travailler étroitement avec vous en vue de parvenir à des résultats fructueux lorsque prendra fin le cycle triennal.

Je remercie aussi M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, d'avoir partagé avec nous son évaluation des problèmes de désarmement tels qu'ils se présentent aujourd'hui.

Le Népal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/ PV.362).

Outre les défis classiques, la communauté internationale fait face aussi à des problèmes de sécurité en évolution constante et de plus en plus complexes, tels que le terrorisme, l'extrémisme violent, les épidémies, les catastrophes écologiques et les cybermenaces, qui ignorent les frontières internationales. L'augmentation des dépenses militaires dans le monde, l'escalade des conflits armés dans différentes régions de la planète, la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent et l'action menée par les États pour les contrer, les contenir et les éliminer suggèrent que l'ère de paix qui a prévalu durant les deux décennies qui ont suivi la fin de la guerre froide est révolue et qu'il sera par conséquent difficile de garantir la sécurité nationale, en particulier celle des pays les plus petits et les plus faibles. C'est pourquoi les institutions des Nations Unies chargées du désarmement doivent se renforcer mutuellement, renforcer chacune les activités des autres et oeuvrer de façon complémentaire et synchronisée afin d'atteindre

l'objectif de la paix et de la sécurité internationales, comme il est envisagé dans la Charte des Nations Unies. La Commission du désarmement, de par sa composition universelle, a une responsabilité particulière à cet égard.

Il nous faut reconnaître que, bien qu'elle ait un bilan louable s'agissant de forger le consensus sur des questions de désarmement litigieuses et de codifier principes, directives et recommandations aux fins d'un désarmement universel, la Commission du désarmement n'a fait aucune recommandation de fond depuis 1999. Toutefois, la communauté mondiale ne doit pas oublier que le sort de l'humanité dépend des sages décisions que la Commission prendra pour instaurer une paix et une sécurité universelles, en se montrant à la hauteur de défis qui dépassent les limites liées à la notion traditionnelle de sécurité nationale. La communauté internationale doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour renforcer la confiance et garantir la sécurité mutuelle et collective des uns et des autres. Nous devons aussi nous montrer déterminés à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Commission elle-même, en faisant preuve collectivement et de façon efficace et opportune d'une volonté politique réelle et de la plus grande souplesse possible.

Le Népal réaffirme sa position de principe, qui est que seuls un désarmement nucléaire général, complet et assorti de délais, ainsi que l'élimination de toutes les autres armes de destruction massive, pourront garantir la paix et la sécurité universelles. Le Népal souligne à nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires est l'unique garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous sommes horrifiés par les incidences humanitaires et environnementales qu'aurait l'explosion intentionnelle ou accidentelle d'une arme nucléaire, et nous estimons également que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est contraire aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Seul organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, la Commission du désarmement devrait également appuyer et renforcer la négociation en cours d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

En tant que partie au Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Népal souligne l'importance du respect,

par les États dotés d'armes nucléaires, des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité si nous voulons parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Le Népal estime que la crédibilité du TNP, maillon central du dispositif mondial pour le désarmement et la non-prolifération, réside dans la mise en œuvre effective de ses piliers, qui se renforcent mutuellement. Nous sommes également partisans du droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au cadre établi par ledit Traité.

Le Népal considère que des mesures de confiance ancrées dans des engagements politiques sont susceptibles de créer un environnement propice au désarmement général et complet. Outre un échange général d'informations concernant les capacités militaires, les États doivent strictement se conformer aux obligations en matière de présentation de rapports, aux mécanismes d'application des dispositions et aux régimes de vérification mis en place par des instruments multilatéraux, tels que la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, le TNP et le TICE, entre autres. Cependant, l'objectif principal de ces mesures de confiance doit être la mise en pratique des principes universellement acceptés, en particulier ceux qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation est convaincue que seule une Commission du désarmement redynamisée et privilégiant le consensus sera à même de renforcer l'appel du Secrétaire général à intensifier les efforts diplomatiques en faveur de la paix, en renforçant la capacité des États de prévenir les conflits par le biais de diverses mesures de confiance.

Le Népal estime également que les femmes, les jeunes, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé ont un rôle important à jouer pour sensibiliser et éduquer les populations afin qu'elles exhortent leurs gouvernements respectifs à recourir aux mesures de confiance dans le domaine du désarmement. En conséquence, ma délégation demande à tous les États Membres de tirer pleinement parti du potentiel que recèlent les mesures de confiance dans toutes les régions du monde en général, et entre les pays dont les aspirations militaires sont concurrentes ou opposées en particulier.

En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal réaffirme qu'une approche régionale du désarmement s'inscrit en complément des

efforts mondiaux et doit donc être synchronisée avec l'action mondiale visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Le Népal est également convaincu que ces mécanismes régionaux peuvent jouer un plus grand rôle dans la promotion de la non-prolifération nucléaire, du désarmement général et des mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, afin de parvenir à un monde libéré des conflits et de l'incompréhension entre les États. C'est pourquoi il convient de renforcer davantage ces centres régionaux, de leur accorder les ressources idoines et de les développer car ils sont dépositaires des meilleures pratiques s'agissant de diffuser des informations relatives au désarmement. À cet égard, le Népal est déterminé à continuer de contribuer à la définition de mesures volontaristes en promouvant les activités de désarmement et en encourageant les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, grâce à des initiatives pédagogiques et en mettant à disposition des plateformes de diplomatie parallèle dans ce sens.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer le rôle central de la Commission du désarmement dans la promotion d'une prise en main collective et de la responsabilité conjointe de tous les États s'agissant de garantir un monde pacifique grâce à la non-prolifération, au désarmement et aux mesures de confiance. Nous devons avoir la volonté et le courage politiques de nous engager à dialoguer de façon constructive les uns avec les autres, afin d'atteindre nos objectifs communs, à savoir garantir la paix et la sécurité mondiales, offrir un avenir meilleur à l'humanité et renforcer la sécurité collective. Ardent partisan des processus multilatéraux en matière de désarmement, le Népal demande instamment que les ressources consacrées aux armements soient redirigées vers la réalisation des objectifs de développement durable, afin de garantir des conditions de vie décentes pour toute l'humanité. Nous espérons que la dynamique positive générée au cours des première et deuxième phases du cycle triennal sera encore renforcée durant la phase actuelle par la réalisation d'un consensus sur des recommandations de fond pour l'élimination des armes nucléaires et la promotion de mesures de confiance en faveur du désarmement général et complet.

**M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à adresser mes plus profondes condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie et aux proches de ceux qui ont perdu la vie hier dans l'attaque terroriste perpétrée dans le métro de Saint-Petersbourg.

Ma délégation tient à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Bureau, pour votre élection méritée. Vous avez toute notre confiance et pouvez être assurée de notre coopération et de tout notre appui.

La République-Unie de Tanzanie souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Cameroun au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/CN.10/PV.362). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Premièrement, la Tanzanie considère que la Commission du désarmement est le seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous constatons avec préoccupation que la Commission n'a présenté aucune recommandation de fond à l'Assemblée au cours des années précédentes. C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'il faut que la Commission obtienne des résultats concrets pendant cette dernière année de son cycle triennal.

Deuxièmement, ma délégation tient à insister sur l'importance de parvenir au désarmement complet, irréversible et vérifiable des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Tanzanie s'inquiète de ce que la Conférence d'examen des parties au Traité de 2015 n'ait pas réussi à adopter un document final en raison d'un manque de volonté politique des États Membres. Dans ce contexte, nous pensons qu'une conférence des Nations Unies est nécessaire pour négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète à terme. En outre, la Tanzanie attend avec intérêt la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020, prévue à Vienne du 2 au 12 mai.

Troisièmement, ma délégation souligne le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue d'œuvrer aux côtés des États Membres pour promouvoir les applications pacifiques des technologies nucléaires et de l'énergie nucléaire dans le monde. Grâce à son programmes, elle encourage la sûreté nucléaire et le respect des normes de sécurité. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie salue et appuie son rôle important dans la promotion d'une utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire.

Quatrièmement, la République-Unie de Tanzanie est consciente depuis longtemps de l'existence d'armes de destruction massive et de la grave menace que la présence d'armes de cette nature représente pour la paix et la sécurité de notre nation, de notre continent et du monde, surtout si lesdites armes tombaient entre les mains d'acteurs non étatiques irresponsables. La Tanzanie appelle donc les États Membres à prendre les mesures voulues pour empêcher tout accès non autorisé à ces armes et pour faire en sorte que les terroristes ne puissent pas acquérir d'armes de quelque nature que ce soit dans leurs pays respectifs.

Cinquièmement, la République-Unie de Tanzanie est convaincue de l'importance d'une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et se préoccupe vivement des incidences d'une course aux armements, comme le déploiement de systèmes de missiles balistiques et d'autres systèmes dangereux dans l'espace. Ma délégation demande donc à la communauté internationale d'insister sur l'importance du strict respect des accords pertinents en matière de désarmement et du régime juridique en vigueur concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Sixièmement, ma délégation a parfaitement conscience de la menace grave que le trafic d'armes classiques fait peser sur la paix et la sécurité du monde, et en particulier du continent africain. Il est de la plus haute importance que les armes classiques soient réglementées pour prévenir la prolifération des armes de petit calibre, l'aggravation de la violence et le déplacement des populations, et pour promouvoir l'élimination de la pauvreté. À cet égard, la Tanzanie a signé le Traité sur le commerce des armes le 3 juin 2013 et appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour terminer, ma délégation espère que cette session de fond proposera des recommandations sur les deux questions inscrites à son ordre du jour : premièrement, la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, et deuxièmement, les mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques.

**M. Hilale (Maroc) :** Je voudrais, tout d'abord, exprimer notre solidarité avec la Fédération de Russie face à l'attaque terroriste abjecte qui a visé hier le métro de la ville de Saint-Petersbourg. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques tout acte terroriste, quelles qu'en soient les motivations. Rien ne saurait justifier le

terrorisme ni les attaques, bombes ou explosions dans des endroits civils.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, Madame la Présidente, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour diriger les travaux de la Commission du désarmement et vous assurer de notre pleine et entière coopération. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Kim Won-soo, Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires du désarmement, qui terminera bientôt son mandat, et lui exprimer l'appréciation de ma délégation, et à travers lui, à l'ensemble du Bureau des affaires de désarmement pour les efforts louables qu'ils fournissent pour le suivi et la gestion des questions de désarmement au sein de l'ONU.

La délégation marocaine voudrait s'associer aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/CN.10/PV.362).

L'année dernière, nous avons été témoins lors du débat général de la Commission du désarmement de l'appel lancé par de nombreux États non nucléaires plaçant pour le lancement immédiat de négociations sur une convention portant sur l'interdiction des armes nucléaires, les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction dans un instrument juridiquement contraignant, en dépit de leurs conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques.

La semaine dernière, ce vœu a pris forme quand une forte majorité d'États a décidé, lors d'une conférence inédite, de lancer un processus pour interdire les armes nucléaires d'une manière globale, universelle et vérifiable. La position du Maroc, en tant que Vice-Président de cette conférence, est une expression de son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que de son ferme attachement à la paix et à la sécurité et au principe du règlement pacifique des différends.

Dans l'espoir d'avancer sérieusement vers une interdiction totale et universelle des armes nucléaires, nous réitérons notre conviction que tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et la défense de la légalité internationale ont l'obligation de veiller à l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération afin d'édifier un monde de paix et de sécurité pour tous. À cet effet, nous estimons

qu'il est de notre devoir à tous de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (, qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous considérons que les zones exemptes d'armes nucléaires et de destruction massive sont des objectifs majeurs au niveau régional. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a toujours pas eu lieu, bien que cette préoccupation ait été expressément mentionnée dans les décisions successives des Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération. Il nous paraît crucial de convoquer sans plus tarder la conférence internationale, sans cesse reportée, pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Maroc ne peut que regretter, comme beaucoup d'États l'ont fait, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, organe multilatéral unique de négociation des instruments multilatéraux de désarmement. Nous savons tous que les obstacles à la Conférence du désarmement sont de nature politique, et la léthargie dans laquelle elle s'est confinée, depuis des années, contraste avec les nouveaux défis sécuritaires auxquels est confronté le monde et les chances d'un désarmement général et complet. Le Maroc reste disposé à examiner, dans un esprit constructif, toutes les initiatives visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes onusiens de désarmement et notamment le déblocage de la Conférence du désarmement, tout en restant fermement attaché à son intégrité et à son mandat.

Dans le cadre de la Commission du désarmement, le Maroc, qui a présidé le Groupe de travail sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, se félicite de l'esprit qui a régné lors des deux sessions de ce cycle triennal, et ce, malgré l'incapacité de la Commission de parvenir à un consensus sur des recommandations de fond sur les points inscrits à son ordre du jour. Nous invitons à cet effet les États à faire preuve de flexibilité et de volonté politique afin de faciliter les accords au sein de la Commission du désarmement. Aucune approche ni démarche ne devrait être exclue de l'examen, car c'est cela l'esprit de la Commission.

Le Royaume du Maroc a ratifié, en avril 2000, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), dont l'objectif est de rendre l'interdiction des

essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable, et déplore, de ce fait, le retard accusé dans son entrée en vigueur. Face à des risques nucléaires accrus, nous sommes persuadés qu'une approche multilatérale, adossée à une véritable confiance interétatique, sont plus que jamais de rigueur pour amener les pays réticents à ratifier le TICE et, par conséquent, hâter son entrée en vigueur.

Le commerce illicite des armes classiques continue de menacer la stabilité des États, notamment en Afrique, et d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous-régionale représente un levier essentiel pour lutter contre ce commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne en raison des connections existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, nous appelle tous à multiplier les efforts pour renforcer la coopération régionale sur la base d'une approche inclusive.

Mon pays accorde une importance particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières biologiques, radioactives et nucléaires. Le Maroc est un membre actif du Groupe des Amis des Nations Unies pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité. Le Royaume du Maroc participe à plusieurs initiatives internationales, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire. En outre, le Maroc organisera plus tard cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), un atelier destiné aux points focaux africains.

Enfin, au terme de ma déclaration, permettez-moi, Madame la Présidente, de formuler l'espoir que la Commission du désarmement sous votre présidence réussira cette année à dégager un consensus sur un programme de travail, ouvrant notamment la voie à l'adoption de ses recommandations. Nous pourrions ainsi contribuer à répondre aux attentes de la communauté internationale, à savoir éliminer aussi rapidement que possible les armes nucléaires et atteindre le noble objectif d'un monde débarrassé de cette menace.

**M. Weinoh** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs précédents pour exprimer ses sincères condoléances à la Fédération

de Russie et aux victimes de l'attentat terroriste odieux, qui a eu lieu hier.

Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de fond de 2017. Alors que vous dirigez nos travaux, ma délégation est convaincue que votre expérience orientera nos délibérations durant la présente session. Nous vous assurons de notre entière coopération.

Nous aimerions également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, pour son leadership et ses contributions, ainsi qu'aux précédents Présidents des deux groupes de travail pour leur dévouement et leur travail acharné. Nous adressons nos sincères remerciements à M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour ses aimables paroles.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Cameroun, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.362).

Le Nigéria souligne l'importance de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Tout en reconnaissant son utilité et son potentiel en tant qu'instance compétente pour traiter des questions concernant le désarmement nucléaire complet, nous tenons à dire que la Commission du désarmement doit rationaliser et améliorer ses méthodes de travail pour pouvoir s'acquitter de son mandat, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, qui est la priorité absolue, et relever véritablement les défis de la non-prolifération. La persistance des armes nucléaires demeure incontestablement une menace pour l'existence même de l'humanité. Le coût de leur modernisation et de leur entretien est exorbitant et inexcusable, quand on le compare aux ressources que les États consacrent à des projets plus utiles et productifs qui contribuent à la croissance, au développement, à la prospérité et à d'autres activités humaines pacifiques et positives.

Plusieurs sessions de la Commission du désarmement se sont achevées sans résultats concrets en raison du manque de volonté politique et des positions inflexibles des États. Étant donné que la session de cette année marque la dernière du cycle triennal entamé en 2015, ma délégation espère qu'elle se conclura

par l'adoption de recommandations modestes mais claires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Un tel résultat justifierait sans aucun doute notre persévérance et montrerait que les États Membres sont déterminés à élargir la portée et à accélérer le rythme du désarmement nucléaire, qui demeure dans l'impasse depuis des décennies.

Ma délégation rappelle l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il y a 47 ans, et la tenue de la neuvième Conférence d'examen du Traité, en mai 2015. En dépit du résultat inacceptable de cette dernière pour ce qui est de la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement énoncées dans le Traité, le TNP, parallèlement à d'autres mesures de désarmement nucléaire et de non-prolifération, parvient en partie à prévenir la propagation des armes nucléaires. Ma délégation tient à souligner que son universalisation repose sur le strict respect de ses trois piliers – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Tandis que nous entamons les préparatifs de la prochaine Conférence d'examen de 2020 – préparatifs qui s'ouvriront avec la première session du Comité préparatoire en mai de cette année –, ma délégation espère que les efforts des États Membres seront orientés vers le renforcement du TNP grâce à la consolidation véritable de ses trois piliers.

Les armes nucléaires sont, par définition, des instruments dont le seul objectif est la destruction massive. Il a été démontré à maintes reprises que ce sont des armes inhumaines et inacceptables que nous devrions, en tant que partenaires responsables et respectés, retirer de la liste des armements mondiaux au profit de projets de développement humain. Curieusement, elles restent les seules armes de destruction massive connues qui ne soient pas encore interdites. Ma délégation saisit cette occasion pour mettre en exergue une fois de plus l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 (A/51/218, annexe), qui affirme que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires représente un crime contre l'humanité et est contraire au droit international, notamment au droit international humanitaire.

Ma délégation rappelle les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient d'une utilisation délibérée ou d'une explosion non intentionnelle d'armes nucléaires. Cela devrait être une raison plus que suffisante pour que certains États cessent leur dénégation futile de la menace existentielle que ces armes font peser sur l'espèce humaine, et pour souligner la nécessité urgente de se pencher sur la

question de la possession d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Nigéria salue l'adoption l'année dernière, à une majorité écrasante d'États, de la résolution 71/258 par l'Assemblée générale, , , ainsi que la tenue réussie de la première session de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. La participation active et enthousiaste des États et des groupes de la société civile à la Conférence a montré que les armes nucléaires ne sont pas les bienvenues, sous quelque forme que ce soit. Alors que les négociations doivent commencer à la session de juin/juillet, ma délégation demande à tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires et tous ceux qui profitent de ce parapluie nucléaire, de prendre part à ce processus historique afin que le monde puisse atteindre collectivement l'objectif du désarmement nucléaire et qu'il soit possible de garantir un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant que partie au Traité de Pelindaba, le Nigéria se félicite de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. Le Traité fait office de bouclier pour le continent africain, notamment en prévenant le stockage de dispositifs nucléaires explosifs sur le continent et en interdisant les essais nucléaires. Puisque ce type de mesures peut aider à instaurer un monde libéré de la peur ou de la possibilité que des armes nucléaires soient utilisées, ma délégation appelle tous les États Membres à appuyer les efforts visant à les reproduire dans d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

Comme à la session de 2016, nos délibérations porteront sur la formulation de recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ma délégation y voit là des tentatives justifiées et utiles d'enrichir nos travaux sur tous les aspects du désarmement. Tout en reconnaissant le rôle qu'elle a joué dans l'élaboration de ces concepts, nous estimons que la Commission du désarmement devrait prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que ces éléments qui sont désormais acceptés deviennent une réalité.

Dans le domaine des armes classiques, le Nigéria continue d'insister sur les mesures prises récemment pour lutter contre la prolifération des armes classiques, en particulier contre l'acquisition illicite et l'emploi d'armes légères et de petit calibre et leurs munitions.

Un certain nombre d'États en Afrique pâtissent du commerce illicite de ces armes. C'est pourquoi nous soulignons l'importance et la nécessité d'engager tous les États à participer résolument aux initiatives nationales et régionales destinées à lutter contre la menace que font peser les armes légères et de petit calibre illicites, notamment en respectant fidèlement les dispositions relatives à la coopération et à l'assistance internationales. Nous espérons qu'au fil de nos travaux, la présente session permettra de souligner l'importance du respect des engagements.

Le Nigéria reste attaché au principe et aux objectifs du Traité sur le commerce des armes et continue d'exhorter à son universalisation. Nous demandons à tous les États parties de veiller à son application rigoureuse, car il s'agit du premier instrument international juridiquement contraignant réglementant le commerce des armes classiques. Le Traité sur le commerce des armes peut en effet prévenir et éliminer le commerce illicite des armes classiques, en empêchant leur détournement à des fins non autorisées par des utilisateurs finaux non autorisés et des acteurs non étatiques. En principe, le Traité doit également atténuer les souffrances humaines et contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité aux niveaux régional et international. Alors que nous entamons nos travaux pour la présente session, et en tant que mesure de confiance, ma délégation espère que le Groupe de travail chargé de débattre des différentes dispositions de ce traité historique mettra l'accent sur la nécessité de continuer à renforcer l'utilité de cet instrument pour mon pays, ma région, l'ensemble du continent africain et le monde entier.

Enfin, le Nigéria tient à souligner les efforts déployés par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en termes de contribution aux mesures de désarmement et pour relever les défis à venir. Ma délégation estime que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique joue un rôle très précieux, en particulier par ses efforts pour garantir un programme efficace de renforcement des capacités et fournir une assistance technique à de nombreux États du continent. Ma délégation promet d'œuvrer résolument à la réalisation du mandat de la Commission du désarmement, tel qu'il a été défini au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que les États Membres feront preuve de la souplesse nécessaire lorsqu'ils entameront les négociations dans les prochains jours.

**M<sup>me</sup> García Guiza** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais présenter les condoléances de ma délégation à la Fédération de Russie suite aux événements tragiques qui se sont produits dans le métro de Saint-Petersbourg hier.

Ma délégation se félicite de voir un pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est attaché au désarmement, occuper la présidence de cette commission. Soyez assurée, Madame la Présidente, du plein appui du Mexique dans l'exercice de vos fonctions.

Le Mexique s'associe à la déclaration faite par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/CN.10/PV.362).

Le Mexique demeure attaché au désarmement nucléaire, qui a fait l'objet de la résolution 1 (I) - la première adoptée par l'Assemblée générale il y a 71 ans - et qui reste une tâche inachevée pour l'ONU. Conformément à cet engagement, le Mexique a coparrainé 10 résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale, dont quatre ont permis de faire évoluer positivement le ton, la dynamique et l'attention avec lesquels la question des armes nucléaires est abordée à l'ONU. Je pense notamment à la résolution 71/258 qui a décidé de la tenue de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, laquelle a entamé ses travaux la semaine dernière.

Ma délégation se félicite qu'une grande partie des États Membres de l'Organisation soient déterminés à participer activement à la première session de cette conférence. Nous espérons que l'élan créé par la tenue de cette conférence renouvellera l'intérêt afin que le dispositif de désarmement s'acquitte du mandat que lui a confié la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et donnera une nouvelle impulsion à la Commission du désarmement pour lui permettre de formuler des recommandations de fond, ce qu'elle n'a pas été en mesure de faire depuis plus d'une décennie.

Le Mexique estime que la situation du dispositif de désarmement est inacceptable car elle empêche l'ONU d'atteindre son potentiel. Le dispositif de désarmement a été créé en tant que moteur, qu'outil devant servir à la réalisation d'un objectif : la paix et la sécurité internationales sur la base du désarmement. Nous ne devons pas oublier la relation organique entre le

désarmement et la paix. Le Mexique ne souscrit pas à la vision selon laquelle les armes constituent le fondement de la paix et en sont les garantes.

Historiquement, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont fait remarquer pour leur attachement au désarmement nucléaire, effort qu'ils ont commencé à consolider il y a 50 ans avec l'ouverture à la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Le Traité de Tlatelolco a marqué un tournant dans le cadre des processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et il est une source d'inspiration pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, dans l'intérêt des populations et de la stabilité régionale.

Le Mexique estime que l'ONU doit analyser les complexités de la question des armes classiques dans le contexte d'une démarche globale qui prenne en compte les multiples instruments et les problèmes divers, en particulier le trafic de ces armes, pour mettre au point une stratégie de lutte contre le détournement des armes classiques au cours des prochaines années et contribuer à la réalisation de l'objectif 16.4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Mexique se félicite des progrès accomplis en matière de renforcement institutionnel et procédural du Traité sur le commerce des armes. Les États parties sont appelés à concrétiser la mise en œuvre du Traité aux niveaux national et régional et à promouvoir son universalisation. De même, mon pays se félicite que la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue l'année dernière, ait adopté un document final contraignant qui, entre autres aspects positifs, reconnaît qu'une lutte efficace contre le trafic d'armes légères et de petit calibre contribue au développement durable, à l'élimination de la violence armée et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons également que les régimes créés par la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et la Convention sur les armes à sous-munitions continueront d'être renforcés dans la même

optique. Nous ne pourrions instaurer une paix durable si les armes qui frappent sans discrimination continuent d'entraver le développement et la viabilité des sociétés.

Le Mexique maintient que les instances multilatérales doivent faciliter, et non freiner, les délibérations et les processus de prise de décisions. Nous espérons que les travaux de la Commission du désarmement durant la session en cours débloquent le potentiel de cette instance délibérante pour lui permettre de formuler des recommandations en faveur de l'avènement d'un monde plus pacifique et sûr.

**M. Ry Tuy** (Cambodge) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à présenter nos sincères condoléances et à exprimer notre sympathie à la Fédération de Russie, aux familles endeuillées et aux victimes des attaques terroristes commises à Saint-Petersbourg. Le Cambodge est fermement solidaire de la Fédération de Russie face à la terreur mondiale.

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est certaine que sous votre direction compétente, nous avancerons activement dans l'accomplissement du mandat de la Commission.

Je m'associe à la déclaration prononcée hier par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

Les négociations menées par l'intermédiaire du mécanisme multilatéral des Nations Unies demeurent importantes dans le contexte de l'examen des questions de désarmement. Il importe de donner un élan à trois organes principaux, à savoir la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement et l'Assemblée générale. La Commission du désarmement est un organe délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies qui permet de tenir des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à la formulation de recommandations concrètes sur ces questions à l'Assemblée générale. Malheureusement, au cours des dernières décennies, nous ne sommes pas parvenus à présenter de recommandations, et nous n'avons donc pas honoré le mandat de la Commission du désarmement. Nous avons la responsabilité collective de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission depuis le début du siècle. À ce stade, pour parvenir à un tel résultat, tous les États Membres de l'ONU doivent manifester

la volonté politique nécessaire pour se mettre d'accord sur des recommandations. Nous encourageons tous les États Membres à manifester davantage de volonté politique, de souplesse et de volonté de coopérer durant ce nouveau cycle.

De son côté, le Cambodge réaffirme sa position de principe sur le désarmement nucléaire et souligne que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects sont essentiels en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international. Nous soulignons l'importance du respect des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale par les États dotés d'armes nucléaires quand ils s'acquittent de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Qui plus est, compte tenu du rôle central que joue l'ONU en tant que cadre multilatéral universel pour l'examen des questions de désarmement, les accords de non-prolifération doivent être le fruit de processus non exclusifs, ouverts et non discriminatoires et ne doivent imposer aucune restriction à l'accès des pays en développement aux technologies, aux matières et au matériel nucléaires à des fins pacifiques.

Si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de tout effort relatif aux armes nucléaires, nous devons entreprendre des consultations véritables à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui nous permettront d'obtenir des résultats fructueux à la prochaine Conférence d'examen en 2020. Mon pays continue de défendre les buts et principes du Traité. Notre volonté d'œuvrer à l'élimination totale des armes nucléaires doit rester ferme. Notre objectif ultime est un monde exempt d'armes nucléaires. Il me semble donc que les négociations qui se sont tenues à l'Assemblée générale la semaine dernière en vue de mettre au point un instrument interdisant les armes nucléaires et menant à leur élimination totale pourraient nous être utiles. Compte tenu de la préoccupation que suscitent les menaces à la paix et à la sécurité que posent les essais nucléaires et les lancements de missiles, il est impératif que nous nous employions à renforcer les instruments internationaux pertinents, notamment le TNP, et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur.

État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Cambodge attache une grande importance à la validité universelle de cet instrument multilatéral qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage, l'emploi ou le transfert des armes chimiques et qui renforce la sécurité collective par l'élimination vérifiée de toute une catégorie d'armes de destruction massive. À cet égard, la mise en place d'une autorité nationale dans notre pays atteste clairement que le Cambodge est disposé à œuvrer dans un esprit de coopération pour renforcer l'interdiction des armes chimiques au niveau mondial. Tout ce dont nous avons besoin, c'est que les autorités compétentes actives dans ce domaine s'emploient à renforcer leurs capacités.

Une fois encore, je tiens à souligner qu'il faut que chacun appuie sans réserve la Commission du désarmement pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

**M. Noori** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à présenter nos plus sincères condoléances à la délégation de la Fédération de Russie pour les victimes de l'attaque terroriste perpétrée hier à Saint-Pétersbourg.

Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission. Je souhaite également féliciter les membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est pleinement attachée au bon déroulement des travaux de la Commission, et vous assure, Madame la Présidente, de son plein appui et de son entière coopération.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de sa déclaration (voir A/CN.10/PV.362).

Ma délégation a foi en la diplomatie multilatérale et réaffirme son attachement à ce principe essentiel pour faire progresser le programme de désarmement mondial. Il est urgent que les parties dans leur ensemble fassent preuve de volonté politique afin que nous puissions réaliser les objectifs de la maîtrise et de la réduction des armements, du désarmement et de l'élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Ma délégation a fait part à maintes reprises de cette position de longue date et tient à la réaffirmer encore une fois aujourd'hui. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui appellent à l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'Afghanistan soutient fermement toutes les initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'Afghanistan est extrêmement préoccupé par la menace humanitaire que fait peser la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de l'issue de la troisième et dernière Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui a reconnu que l'élimination totale de ces armes était la seule garantie définitive contre une dramatique explosion nucléaire. Nous restons donc conscients des incidences humanitaires des armes nucléaires, en particulier après la catastrophe humaine qui a suivi les attaques nucléaires contre Nagasaki et Hiroshima. Dans ce contexte, ma délégation a appuyé l'Engagement humanitaire annoncé à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

L'Afghanistan demande instamment à tous les États de s'acquitter de leurs obligations internationales en signant et en ratifiant tous les traités multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération et en appuyant activement tous les efforts visant à promouvoir leurs objectifs. À cet égard, ma délégation condamne également dans les termes les plus vifs les essais nucléaires et de missiles balistiques auxquels a procédé la Corée du Nord. Dans le même temps, nous sommes pleinement favorables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des mécanismes de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Ma délégation observe à regret que, en dépit de nombreuses évolutions positives dans les efforts diplomatiques internationaux pour le désarmement nucléaire, des menaces d'une ampleur sans précédent continuent de peser sur la sécurité et la survie humaines. Le climat mondial et régional marqué par le terrorisme et l'extrémisme violent rend l'appel au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive d'autant plus urgent. Par ailleurs, l'Afghanistan est devenu membre du Groupe des Amis de la résolution 1540 (2004) et du Groupe des Amis des Nations Unies pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité.

Le terrorisme nucléaire reste une source de grave préoccupation, en particulier dans la mesure où ces armes peuvent tomber entre les mains de terroristes ou d'individus et de groupes irresponsables. Nous devons recenser les régions où des individus ou groupes se livrent à des activités potentiellement liées au terrorisme nucléaire. À cet égard, il faut également élaborer des réglementations et procéder au renforcement des capacités, de sorte que les États puissent détecter et prévenir ces activités.

Ma délégation demeure préoccupée par le trafic massif d'armes, principalement d'armes légères et de petit calibre, qui, depuis des décennies, permet aux terroristes et aux extrémistes violents d'infliger d'énormes souffrances au peuple afghan. Il faut y mettre un terme. En outre, la présence d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre et de mines terrestres représente une menace sérieuse pour la vie des populations afghanes et entrave les activités de développement.

Ma délégation est gravement préoccupée par l'utilisation persistante d'engins explosifs improvisés dans le monde entier. Ces dispositifs font des milliers de victimes civiles chaque jour et sont devenus les armes de prédilection des groupes armés non étatiques dans de nombreux conflits. Leurs conséquences sur la sécurité et la stabilité des États sont très profondes dans la mesure où en plus de nuire au développement politique, social et économique des pays, elles entravent également l'acheminement d'une aide humanitaire indispensable jusqu'aux zones touchées. Étant donné l'absence d'une stratégie globale et systématique pour lutter contre l'utilisation des engins explosifs improvisés, qui sont des armes relativement simples à fabriquer, à acquérir et à transférer, ma délégation a présenté l'année dernière un projet de résolution, lequel a été adopté par consensus (résolution 71/72).

Conformément à la résolution 71/72, ma délégation a tenu, le 29 mars, des consultations avec les États Membres, le Bureau des affaires de désarmement, le Service de la lutte antimines, l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL, l'Organisation Mine Advisory Group et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier le Bureau des affaires de désarmement d'avoir, conformément à la résolution 71/72, mis en place une plateforme en ligne fournissant des informations impartiales faisant autorité pour traiter la question des engins explosifs improvisés.

Ma délégation organisera de nouvelles consultations pour assurer le suivi de la résolution, et tiendra les États Membres informés des faits nouveaux à cet égard.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat général. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée est limité à deux par point de l'ordre du jour. La durée de la première intervention est limitée à 10 minutes, et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

**M. Mazzeo** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse en réaction aux observations formulées par la représentante du Royaume-Uni.

L'Argentine tient à rappeler la situation particulière dans laquelle se trouve le territoire argentin des îles Malvinas, conformément au contenu de la déclaration interprétative formulée par la République argentine lorsqu'elle a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le 14 septembre 1999, qui, à ce jour, n'a pas été modifiée et demeure la base principale pour notre demande de prolongation. La seule partie du territoire argentin touchée par les mines antipersonnel, ce sont les îles Malvinas. Mais l'Argentine se voit empêchée d'accéder à ces mines pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention, puisque ce territoire, de même que les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, sont occupés illégalement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et font l'objet d'un conflit de souveraineté. De fait, l'Assemblée générale a reconnu qu'un différend de souveraineté existait entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, et exhorté les deux Gouvernements à relancer les négociations pour parvenir, au plus vite, à un règlement pacifique et définitif du différend.

L'Assemblée générale a confié une mission de bons offices au Secrétaire général afin d'aider les deux parties à s'acquitter de ce mandat, parties qui doivent informer l'Assemblée des progrès réalisés. Le Comité spécial de la décolonisation s'est lui aussi exprimé sur la question, en adoptant chaque année une résolution qui

affirme qu'il faut mettre fin à cette situation coloniale spéciale et particulière de manière pacifique et négociée, et demande aux deux Gouvernements de reprendre les négociations à cette fin. La dernière en date de ces résolutions adoptées par le Comité remonte au 23 juin 2016.

Toutefois, malgré les déclarations répétées de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances régionales et internationales, le Royaume-Uni continue de refuser la reprise de ces négociations. À l'occasion de sa demande de prolongation de délai, introduite le 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'Argentine a présenté un plan schématique aux fins de l'application de l'article 5 de la Convention d'Ottawa dans les zones sur lesquelles porte le différend, pendant les 10 années de la prolongation, dans l'éventualité où les négociations relatives à la souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni reprendraient et où, dans ce contexte, les deux pays parviendraient à un accord sur l'élimination des mines antipersonnel, y compris les munitions non explosées.

La République argentine réaffirme son droit à la souveraineté sur les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que sur les espaces maritimes environnants, qui font partie intégrante de son territoire national.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La position de la République arabe syrienne est une position de principe bien connue. Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques et de toute autre catégorie d'armes de destruction massive, car elle est intolérable, immorale et inacceptable. C'est la raison pour laquelle mon pays est devenu partie à la Convention sur les armes chimiques et appuie l'initiative visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ironiquement, nos efforts ont été entravés par un certain nombre de pays, notamment la France, qui cherchent à protéger l'arsenal chimique, biologique et nucléaire d'Israël. La déclaration de la France ne nous a dès lors pas surpris, car nous ne nous attendions pas à ce que cette délégation respecte ou défende le droit international, mais plutôt ses propres intérêts stratégiques.

Le représentant de la France n'est pas en position de porter des accusations. Je voudrais lui rappeler que son pays, plus que tout autre, est historiquement responsable du danger nucléaire israélien, étant donné que la France a été le premier pays à fournir un réacteur nucléaire, celui de Demona, à Israël, et ce, dès les années

50, à une époque où le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'existait pas encore. Nous osons espérer qu'un jour la délégation française, ainsi que celles d'autres délégations dont les pays ont aidé Israël à acquérir l'arme nucléaire, dénonceront les crimes qui menacent l'avenir des populations de la région, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Au début des années 60, la France a effectué des essais nucléaires au Sahara occidental en utilisant des cobayes humains. En effet, la France a ligoté des Algériens à des poteaux installés à des distances précises du centre de l'explosion sous prétexte d'étudier les effets des armes nucléaires. C'est ainsi qu'elle a justifié le fait qu'elle a utilisé des victimes algériennes vivantes. Ce n'est qu'un exemple des crimes qui ont été perpétrés par la France. Ceux qui défendent ou prétendent défendre le droit international ne devraient pas commettre de tels crimes.

Nous avons entendu le représentant de la France dire que son pays respecte la non-prolifération. Cependant, la réalité est quelque peu différente. Par exemple, au cours des dernières années, la France a accueilli des experts israéliens en armes nucléaires et leur a permis de participer à la modernisation et au développement de son arsenal nucléaire. J'invite le représentant de la France à lire le livre de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, *Les chemins de Damas*, qui confirme l'implication de Laurent Fabius dans l'utilisation d'armes chimiques à Damas, dans la Ghouta, en août 2013. Aujourd'hui, la France continue de fournir des informations et des armes, notamment des armes toxiques, à des groupes terroristes en Syrie.

**M. Kim In Ryong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée voudrait exercer son droit de réponse suite aux observations formulées par les représentants du Japon, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays, qui ont déclaré que les mesures de légitime défense prises par la République populaire démocratique de Corée étaient une provocation et une menace pour la paix régionale et mondiale. Ma délégation rejette totalement ces affirmations ridicules, qui déforment la réalité.

Je ne ressens pas le besoin de réitérer la position de principe de la République populaire démocratique de Corée concernant le renforcement de ses moyens de légitime défense à cet égard, mais j'appelle l'attention de la Commission sur les remarques du Japon.

Le Japon ne jouit ni des qualifications ni de l'honneur qui l'habiliteraient à critiquer les essais nucléaires et de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. Il participe activement aux politiques hostiles et aux menaces nucléaires des États-Unis, ainsi qu'au chantage dont est victime mon pays, sous couvert de ses trois principes trompeurs de non-nucléarisation. Le Japon augmente systématiquement ses dépenses militaires sous prétexte de constituer une puissance militaire à la mesure de son potentiel économique, et il est devenu le pays dont les dépenses militaires augmentent le plus vite. À la fin de l'année dernière, le quotidien japonais *Mainichi Shimbun* a rapporté que le Gouvernement japonais avait décidé de consacrer 5 100 milliards de yens à ses dépenses militaires durant l'exercice budgétaire 2017.

L'ambition des autorités japonaises actuelles de transformer le pays en un géant militaire et de lancer des opérations à l'étranger a atteint son paroxysme. Le matériel militaire dont sont dotées les Forces d'autodéfense japonaises étant du même ordre que celui des autres puissances militaires mondiales, le Japon est en mesure de fabriquer des armes nucléaires dès que l'envie lui en prendra, et il possède également les vecteurs nécessaires. La sphère opérationnelle des Forces d'autodéfense japonaises n'a pas de limite géographique. Selon les directives mises à jour concernant la coopération entre le Japon et les États-Unis en matière de défense, elle a été élargie à l'ensemble du monde.

Les Forces d'autodéfense japonaises sont devenues une force militaire exclusivement offensive, et la République populaire démocratique de Corée en est la cible principale. La seule raison pour laquelle le Japon continue de nous provoquer au sujet des essais nucléaires et de missiles balistiques consiste à détourner l'attention afin de pouvoir renforcer sa puissance militaire pour affirmer son militarisme émergent et ses ambitions agressives en Asie. Le Japon devrait commencer par présenter des excuses sincères pour le crime contre l'humanité dont il s'est rendu coupable et pour celui qu'il est très certainement en train de commettre en devenant une puissance militaire avec des ambitions nucléaires.

**M<sup>me</sup> Bebbington** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer notre droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne doute nullement de sa souveraineté sur les

Îles Falkland, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Le principe d'autodétermination et le droit à l'autodétermination, énoncé au paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, sous-tendent notre position. Conformément à ses obligations découlant de la Charte des Nations Unies, le Royaume-Uni estime que l'avenir des Îles Falkland doit être déterminé par la population des Îles Falkland.

**M. Amiya** (Japon) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation après l'intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Nous n'avons pas besoin de réitérer la position du Japon en tant que nation pacifique. Les allégations de la République populaire démocratique de Corée concernant les mesures de légitime défense prises par le Japon sont infondées.

La mise au point par la République populaire démocratique de Corée de missiles nucléaires constitue une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, qui demandent à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, de s'abstenir de toute nouvelle provocation et d'appliquer strictement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil ainsi que la Déclaration commune de 2005 adoptée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six.

**M. Mazzeo** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je me dois de prendre de nouveau la parole pour répondre à certains commentaires formulés par la représentante du Royaume-Uni dans sa réponse.

La délégation argentine confirme pleinement les déclarations prononcées par le Président argentin à l'Assemblée générale le 20 septembre 2016 (voir A/71/PV.8) et par la Ministre des relations extérieures et du culte de la République argentine devant le Comité spécial de la décolonisation le 23 juin 2016. L'Argentine réaffirme que le principe d'autodétermination des nations est totalement et manifestement inapplicable dans le cas du différend entre nos deux pays en ce qui concerne la souveraineté sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Contrairement aux autres cas de colonisation dans lesquels une nation préexistante est victime de l'instauration d'une domination coloniale,

aucune résolution concernant la question des îles Malvinas ne fait mention du principe d'autodétermination. En outre, en 1985, l'Assemblée générale a rejeté deux amendements qui visaient à incorporer une référence au principe d'autodétermination à la résolution sur les îles Malvinas.

L'Argentine signale que les intérêts et le mode de vie des résidents de ces îles sont pris en compte dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et la Constitution de la République argentine. Mon pays réaffirme ses droits souverains légitimes sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, qui font partie intégrante du territoire national argentin.

**M. Kim In Ryong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée voudrait exercer son droit de réponse suite aux remarques du représentant japonais et à sa description du Japon comme une nation pacifique.

Je vais donner un exemple. Le Japon a lancé une roquette H-IIA transportant un satellite espion depuis le Centre spatial de Tanegashima, situé dans la préfecture de Kagoshima, le 17 mars. Les autorités japonaises ont annoncé que ce satellite avait pour but de collecter des renseignements sur les lancements de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée – révélant ainsi qu'il s'agit bien d'un satellite espion. Le lancement de satellite effectué par le Japon en cette période de militarisation accrue est une nouvelle preuve effroyable de sa politique de militarisation préméditée, et il témoigne clairement de sa volonté de retourner en Corée.

Son allié américain peut mettre au point n'importe quel missile et lancer des satellites espions sans le moindre problème, mais un pays hostile aux États-Unis n'est pas autorisé à exercer son droit de lancer des satellites pacifiques parfaitement autorisés – un droit reconnu par le droit international. Rien ne saurait justifier cette logique erronée.

C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée a proposé que les fondements juridiques des sanctions adoptées par le Conseil soient clarifiés par une équipe d'experts juridiques internationaux réunis à cette fin.

Je tiens à souligner une nouvelle fois que nous continuerons d'exercer notre droit légitime de prendre des mesures de légitime défense, de doter notre peuple

d'une capacité nucléaire – quoi qu'on en dise – et de prendre des mesures avisées pour faire face à la militarisation du Japon et contrer son ambition de nous envahir une fois de plus.

**M<sup>me</sup> Bebbington** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'ONU n'a pas dit que le droit à l'autodétermination ne s'appliquait pas aux îles Falkland, aux îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ou aux zones maritimes environnantes. En 2003, l'Argentine a tenté de nuancer le droit à l'autodétermination dans les cas où un différend territorial existait, mais cette tentative n'a pas été acceptée par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, qui a réaffirmé que le droit à l'autodétermination était un droit universel.

L'ONU n'a pas non plus dit que l'intégrité territoriale était plus importante que l'autodétermination. En 2010, le Secrétaire général d'alors, M. Ban Ki-moon, a déclaré que :

« Les 16 territoires encore non autonomes doivent être totalement libres de décider de leur statut futur. Il est essentiel que les populations concernées comprennent les options dont elles disposent concernant leur statut politique et soient en mesure d'exercer leur droit de choisir librement leur avenir. »

En mars 2013, le référendum organisé aux îles Falkland a confirmé une nouvelle fois que l'écrasante majorité des Falklandais – 99,8 % des voix – souhaitent conserver leur statut politique de territoire d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni. Nous n'aurons de cesse de

défendre le droit des îles Falkland de décider de leur avenir politique.

**M. Amiya** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux remarques faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Une fois de plus, les allégations concernant la militarisation du Japon sont totalement infondées. Les activités du Japon dans le domaine du développement spatial sont pleinement conformes au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ainsi qu'aux autres accords internationaux pertinents, et servent des fins strictement pacifiques, sur la base des principes de pacifisme consacrés par notre Constitution.

Il est tout à fait déplacé de comparer le Japon et la République populaire démocratique de Corée, d'autant que cette dernière a procédé à maintes reprises à des tirs de missiles, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui interdisent tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Le Japon demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que la Déclaration commune publiée en 2005 à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six.

*La séance est levée à 13 h 15.*